



• FRAB NOUVELLE-AQUITAINE •

N°5
AOÛT 2018

WWW.BIO-NOUVELLE-
AQUITAINE.COM

territoires **BIO**LOGIQUES

LE MAGAZINE RÉGIONAL DU RÉSEAU BIO DE NOUVELLE-AQUITAINE



n° spécial
AMÉNITÉS DE LA BIO

P.9 DOSSIER

**LA BIO, UNE BONNE IDÉE
POUR MON TERRITOIRE ?**

P. 25 NOTRE CANTINE À L'HEURE DU BIO

ORANGE MANGE BIO LOCAL

EN ENTREPRISE

C'est un numéro spécial, très scientifique et dans lequel vous trouverez un ensemble de références faisant preuve de la pertinence de l'agriculture biologique. Un numéro à conserver donc pour y piocher les références et les argumentaires dont vous auriez besoin.

Plébiscitée par la société civile, soutenue et développée par de plus en plus de collectivités locales, en plein essor dans la région et, comme en témoigne ce numéro, source de dynamisme pour les territoires, d'amélioration de la santé et de la qualité de vie, génératrice d'emplois et d'innovations, l'agriculture biologique ne semble pour autant pas être au menu des gouvernements successifs.

Comment expliquer un tel paradoxe ? Nous connaissons un manque de visibilité total sur le versement des aides sans cesse repoussé. L'état se désengage de l'aide au maintien et peine à donner des signaux positifs à l'agriculture bio. Les paysannes et paysans bio de la région Nouvelle-Aquitaine se mobilisent depuis la rentrée 2018 et constatent l'important soutien de la société et de ses citoyens désireux d'entamer enfin la transition agricole et écologique. Il y a pourtant urgence pour nos cours d'eau, urgence pour la planète, urgence pour notre santé et pour nos territoires : on sait faire autrement, allons y !

JULIEN LUCY

PRODUCTEUR BIO ET RÉFÉRENT
DU PÔLE ECONOMIE ET
TERRITOIRES DE LA FRAB NA



sommaire

LES ACTUS DE LA BIO.....	3
DU CÔTÉ DES INNOVATIONS.....	8
DOSSIER SPÉCIAL.....	9
NOTRE CANTINE À L'HEURE DU BIO.....	25
ZOOM SUR UN TERRITOIRE.....	27

La FRAB Nouvelle-Aquitaine (Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique de la Nouvelle-Aquitaine) accompagne les collectivités dans leurs projets de développement des territoires en apportant son expertise sur l'agriculture biologique du champs à l'assiette.

Des outils concrets et des exemples d'expériences réussies sont mises à disposition et des conseillers "territoires" sont là pour accompagner les collectivités à chaque étape de leur projet bio.

Retrouvez les étapes pour réussir votre projet en dernière page de ce numéro.

Pour en savoir plus sur la FRAB Nouvelle-Aquitaine :
05 56 81 37 70 - INFO@BIONOUELLEAQUITAINE.COM

Contactez le conseiller de votre territoire :



NORD NOUVELLE-AQUITAINE
MARIE BUARD – 05 49 44 74 29
m.buard86@bionouvelleaquitaine.com



OUEST NOUVELLE-AQUITAINE
AGATHE DRAPEAU – 05 49 63 23 92
a.drapeau79@bionouvelleaquitaine.com



EST NOUVELLE-AQUITAINE
ALICE LEROY – 07 77 72 01 43
a.leroy87@bionouvelleaquitaine.com



CENTRE NOUVELLE-AQUITAINE
LÉA CUBAYNES – 05 46 32 09 68
l.cubaynes17@bionouvelleaquitaine.com



CENTRE NOUVELLE-AQUITAINE
CÉCILE GRAVIER – 05 56 40 92 02
c.gravier33@bionouvelleaquitaine.com



SUD NOUVELLE-AQUITAINE
LOUISE FABRE – 05 58 98 71 92
l.fabre40@bionouvelleaquitaine.com



SUD-EST NOUVELLE-AQUITAINE
NOÉMIE SEGUIN – 05 53 41 75 03
n.seguin47@bionouvelleaquitaine.com

Contactez un conseiller spécialisé :



RESTAURATION COLLECTIVE
LUCILE GUIPOUY – 06 46 61 38 44
l.guipouy@bionouvelleaquitaine.com



IAA ET DISTRIBUTION
LAURENT CHUPIN – 06 33 01 15 40
l.chupin@bionouvelleaquitaine.com



COLLOQUE « MANGER, CULTIVER, INNOVER » LE 1^{ER} FÉVRIER À BORDEAUX

Le 1^{er} février dernier se tenait à Bordeaux le colloque « manger, cultiver, innover » organisé par la FRAB Nouvelle Aquitaine. Ce colloque avait vocation à rassembler les acteurs du monde associatif et de la société civile intéressés de près ou de loin par la question de l'alimentation.

Le sujet est plus engagé qu'il n'y paraît :

Au-delà de la réduction de l'empreinte carbone et de la promotion des producteurs locaux, la question alimentaire est au cœur de nombreux enjeux et permet d'agir à de multiples niveaux :

- ✓ Qualité de l'environnement en favorisant une agriculture préservatrice des ressources (eau)
- ✓ Attractivité du territoire en développant une plus-value territoriale, par l'accès à des produits de qualité ou par une politique qui met en valeur une économie locale et des modèles de production vertueux
- ✓ Renforcement d'une économie locale en rapprochant les vendeurs et acheteurs de produits alimentaires issus du territoire, pour les usages de ce territoire.
- ✓ Mise en réseau d'initiatives et d'acteurs locaux
- ✓ Etc.

Une centaine de participants étaient venus écouter la première table ronde avec Arnaud Daguin, Karen Montagne et Denis Lairon.

DES SOLS VIVANTS POUR DES ALIMENTS VIVANTS

Arnaud Daguin a livré un témoignage sur le lien entre ce que l'on mange et ce que l'on construit (ou détruit) : Ma grand-mère me disait une phrase toute simple, dit-il ... « ce que tu manges te constitue. Ce que tu manges dessine ton monde ... » Il parle aussi de l'importance du lien avec la terre, vivante, pour une alimentation vivante : « Les constats sont faits, dit-il...le seul truc qui nous manque culturellement et massivement c'est de nous reconnecter avec le vivant. Nous sommes sur une agriculture majoritairement morte, notre système alimentaire est majoritairement mort... ». Ou l'importance de se préoccuper de la manière dont les aliments sont produits et dans quelles conditions, pour la nature et pour ceux qui y travaillent.

PARCOURS DE VIE DES " MANGEURS BIO "

Karen Montagne décrivait la dynamique alimentaire des « mangeurs bio » en insistant sur leurs parcours de vie. En effet, les pratiques alimentaires varient d'un individu à l'autre selon la symbolique qu'il accorde aux aliments qu'il consomme, aux représentations qu'il s'en fait, que ces représentations soient héritées de ses parents, ou construites au fil des expériences de sa vie quotidienne et de ses rencontres.

UNE ÉTUDE COLOSSALE SUR BIO ET SANTÉ

Denis Lairon livrait les principaux résultats de l'étude pluridisciplinaire NUTRINET menée conjointement par l'INRA, INSERM et Université Paris 13, sur un panel de 250 000 adultes depuis plus de 5 ans. Avec 9 publications scientifiques, c'est de loin la plus grande étude mondiale sur les consommateurs bio. Les résultats cités sont édifiants : les consommateurs bio sont 80% moins exposés aux pesticides de par leur consommation alimentaire bio. Ils ont un meilleur profil alimentaire et 50% de risques de surpoids en moins, 25% de risques de cancers en moins, dont 80% de moins de risque de lymphome et 34% de moins de cancer du sein. Enfin, c'est une alimentation qui a moins d'impacts environnementaux.

UN PROJET DE LÉGUMERIE AU SIE VAL DE SAINTONGE

Le premier témoignage de Laurent Chupin concernait un projet de légumerie avec une chantier d'insertion au SIE Vals de Saintonge. Celui-ci est une entreprise d'insertion située près de Saint Jean d'Angély (17) dont l'une des activités est le maraichage bio. Le SIE Vals de Saintonge souhaitait évaluer la possibilité de développer un nouveau bâtiment qui regroupe les activités de tris et de stockage ainsi qu'une activité de transformation qui puisse être ouverte à d'autres maraichers ou producteurs locaux. La FRAB NA a fait l'étude de la faisabilité de ce projet qui doit permettre de proposer de nouveaux métiers au public en insertion de la structure et d'améliorer les capacités de production en diversifiant l'activité de maraichage.

MANGER BIO LOCAL EN ENTREPRISE CHEZ ORANGE

Lucile Guipouy évoqua le projet Manger Bio Local En Entreprise (MBLE) qui prévoit l'introduction de produits biologiques locaux chez Orange. Ce projet vise à accompagner les restaurants d'entreprise dans l'introduction de produits biologiques locaux. Il



MANGER, CULTIVER, INNOVER

Date: 1^{er} février (16h-20h)

Lieu : Bordeaux- Marché des Douves

Programme :

Table ronde animée par Walid SALEM, directeur de publication de Rue 89 Bordeaux

En présence de :

- Arnaud DAGUIN, chef cuisinier / agitateur
- Karen MONTAGNE, socio-anthropologue de l'alimentation
- Denis LAIRON, Directeur de recherche émérite à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM)
- Accompagné par les dessins de Guillaume TROUILLARD, auteur de BD engagé



favorise ainsi l'accès à ces produits de qualité aux salariés de l'entreprise, tout en participant au développement de l'économie locale et à la préservation de l'environnement.

Dans ce programme, le choix a été fait d'accompagner des entreprises en gestion concédée et donc de travailler avec des binômes entreprise/société de restauration. L'objectif est d'atteindre progressivement, en 3 ans, 20% de produits bio locaux dans les achats alimentaires. En 2017, Orange annonce le développement de la démarche MBLÉ au niveau national, en partenariat avec la FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique) et FL Conseil. Avec 138 restaurants, 11 millions de repas par an pour un budget annuel de 95 millions d'euros, l'engagement d'Orange à approvisionner ses restaurants en partenariat avec les producteurs bio français est une première en France. Ce dispositif répond à une prise de conscience d'Orange sur sa Responsabilité Sociétale (RSE), tant au niveau de la qualité de l'alimentation proposée à ses salariés, qu'au niveau de son implication auprès des producteurs bio du territoire. Le site Orange de Bordeaux est un des restaurants ambassadeurs de la démarche MBLÉ avec un travail important réalisé sur la saisonnalité des produits. En 2018, sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, deux nouveaux sites Orange sont accompagnés par la FRAB Nouvelle-Aquitaine : Poitiers et Pessac.

GRAND ANGOULÊME CONSTRUIT SA POLITIQUE AGRICOLE

Le Grand Angoulême témoignait ensuite de son projet agricole et alimentaire avec Aurore Dupont et Marie Buard, ou comment la stratégie du territoire a profité de l'entrée par l'agriculture bio. Au départ du projet, la bio était surtout imaginée dans l'approvisionnement des cantines en bio et la réalisation d'un espace-test en maraîchage sur des terrains communautaires, c'est-à-dire sur les qualités de propriétaire foncier ou d'acheteur de la collectivité. A partir de l'analyse du contexte, les actions ont été ciblées en direction des profils sociologiques des agriculteurs du territoire, et en fonction des opportunités de filières, existantes ou à développer. La référence à l'agriculture biologique comme porte d'entrée, on pourrait dire comme prétexte, à la construction d'un projet agricole déborde largement le simple accompagnement bio.

Grâce au travail autour de la bio, les élus envisagent aujourd'hui les moyens de développer en local de l'emploi saisonnier spécialisé, de nouvelles filières de production avec des PME locales, des ponts entre la citoyenneté et l'agriculture, de la recherche et de l'expérimentation, le tout animé et mis en réseau par la collectivité sans laquelle ces projets ne verraient probablement pas le jour. La collectivité évolue donc vers la mobilisation de

ses qualités de décideur et de manager de projet autour d'une compétence (agricole) qui ne lui était pas si naturelle au départ.

UN DÉFI À ALIMENTATION POSITIVE EN LOT-ET-GARONNE

Noémie Seguin et Pauline Olivieri présentaient un Défi à Alimentation Positive en Lot et Garonne. La démarche initiée par nos collègues de la Région Rhône Alpes consiste à constituer des équipes de 5 à 10 foyers qui relèvent le défi d'augmenter leur consommation de produits alimentaires bio, sans augmenter leur budget tout en se faisant plaisir. Le défi s'adresse à tout public : personnes seules, étudiants, couples, foyers avec enfants, retraités... Les foyers sont mobilisés par l'intermédiaire d'une structure relais (type association, comité d'entreprise, centre d'actions sociales, etc.) ou d'un capitaine d'équipe. Les participants sont invités à des temps forts conviviaux et gratuits, une fois par mois : ateliers cuisine, nutrition, visite de ferme, ... et doivent réaliser un suivi de leurs achats alimentaires au début et à la fin du défi. Le défi se base sur le progrès global des comportements des équipes, peu importe d'où on part, que l'on soit convaincu ou plus sceptique, l'essentiel est de progresser ensemble !

Il s'agit d'une 2^e édition. Lors du montage du 1^{er} Défi FAAP en 47 par AgroBio47, le partenariat avec Au Fil des Séounes, association d'éducation à l'environnement et au développement durable en Lot-et-Garonne, a semblé immédiatement logique et s'est mis en place très rapidement pour l'organisation et le suivi du projet.

Les foyers participants au Défi Familles à Alimentation Positive viennent d'horizons complètement différents. Lors du Défi 1, certaines familles ont découvert le monde de l'exploitation agricole et le métier d'agriculteur comme s'il s'agissait d'une autre dimension ! Sortir de la ville, voir des cochons, et assister à une naissance de chevreaux, restera un événement très marquant pour eux. Pour d'autres, l'alimentation, notamment par le fait de réaliser le lien de la terre à l'assiette, aura pris une autre valeur.

Les interventions étaient illustrées en direct par les dessins de Guillaume Trouillard.

Pour prolonger les échanges de façon conviviale, les participants étaient invités à poursuivre la soirée avec un buffet bio et local.

en savoir +



MARIE BUARD
CONSEILLÈRE TERRITOIRES
m.buard86@bionouvelleaquitaine.com

REGARDEZ LES 7 VIDÉOS MANGER, CULTIVER, INNOVER SUR NOTRE CHAÎNE YOUTUBE

Si vous avez raté la rencontre « Manger, cultiver, innover » organisée par la FRAB le 1^{er} février dernier à Bordeaux ou si vous souhaitez revoir les interventions, suivez ce lien :

<https://www.youtube.com/channel/UChkm5hEqR42PQ-ut2tbvl-A>

N'oubliez pas de vous abonner à notre chaîne YouTube pour être au courant de toutes les sorties de nouvelles vidéos pour 2018.





DISPOSITIF ZÉRO HERBICIDE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE S'ENGAGE !

Depuis début 2017, le Département de la Gironde a fait le pari d'une viticulture plus « responsable » en initiant de manière volontariste le dispositif « zéro herbicide ».

Ainsi, avec la mise en œuvre de ce dispositif, le Département souhaite accompagner la filière viticole avec un programme spécifique et innovant pour encourager l'abandon de l'utilisation des herbicides. Les entreprises et structures coopératives – telles que les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) – peuvent aussi bénéficier de cet accompagnement.

Quelles en sont les modalités ? Un contrat départemental d'agriculture durable triennal est ainsi proposé aux viticulteurs désireux de s'engager. Ce contrat est établi à partir d'un diagnostic, pris en charge à 80% dans la limite de 1 000 euros de subvention. Le plan d'actions issu du diagnostic fait l'objet d'un accompagnement, tant pour des investissements immobiliers et matériels, que pour les dépenses immatérielles induites suite à l'engagement « zéro herbicide ».

Agrobio Gironde / FRAB Nouvelle-Aquitaine est partenaire du Département, et propose de tels diagnostics et accompagnements dans son offre de service aux vignerons.

En outre, une bonification d'aide est également apportée aux jeunes agriculteurs, aux viticulteurs engagés ou qui souhaitent s'engager dans l'agriculture biologique, ainsi qu'aux non utilisateurs de pesticides, classés cancérigène, mutagène et reprotoxique (CMR).

En 2017, le Département a consacré 143 000 euros au dispositif zéro Herbicide qui a permis d'accompagner vingt exploitations viticoles dans la démarche. En 2018, le Département a dédié 355 000 euros au dispositif zéro herbicide.

Pour tous renseignements :

- ✓ Conseil départemental de la Gironde : Alban Maucouvert (a.maucouvert@gironde.fr)
- ✓ Agrobio Gironde : Paul-Armel Salaun (pa.salaun@bionouvelleaquitaine.com)

UNE MÉTA-ANALYSE SUR LES FACTEURS ASSOCIÉS À L'ACHAT DE PRODUITS BIOLOGIQUES

Publiée en mars 2018 dans la revue *Appetite*, une méta-analyse conduite par des chercheurs de l'université de Tasmanie (Australie) compare l'importance des différents facteurs d'attitudes et de comportements (mettant de côté les facteurs sociodémographiques, contextuels et culturels) qui influencent l'achat d'aliments biologiques. De plus, elle explore la façon dont les perceptions des consommateurs sont associées au comportement d'achat. S'appuyant sur 150 études, sélectionnées à partir d'un corpus initial de plus de 100 000 publications, la méta-analyse compile ainsi les données de 125 000 consommateurs, sur une période de 25 ans (1991-2006). Le principal résultat de l'étude révèle l'influence prépondérante, sur l'achat de produits bio, des facteurs dits de « croyances » (valeur nutritionnelle, bénéfices santé, impact environnemental, qualité, bien-être animal, salubrité, mode de production) par rapport aux facteurs de « recherche » (prix, disponibilité et apparence) et d'« expérience » (goût, fraîcheur). En outre, elle montre que la perception des produits bio comme étant des produits chers ne diminue pas l'intention d'achat, celle-ci tendant bien au contraire à augmenter.

Source : *Appetite*





" LES PESTICIDES, C'EST PAS AUTOMATIQUE ! "

EXPOSITION PROPOSÉE AU PRÊT !

Itinérante, ludique, interactive et développée à l'initiative du Département de la Gironde, l'exposition « Les pesticides c'est pas automatique » a pour but d'informer un large public sur les dangers des pesticides et sur les techniques de jardinage naturelles, efficaces et simples que chacun peut s'approprier. Revenons ici sur sa réalisation, ses objectifs, ses modalités...

Le Conseil départemental de la Gironde s'est engagé à mener des actions en direction des collectivités et du grand public depuis 2010 au sein du dispositif « pratiques durables ». Dans ce cadre, il a été proposé en 2012 la création et l'animation d'une exposition à destination du grand public pour promouvoir le jardinage sans produit phytosanitaire. Un marché a été passé fin 2014 et la réalisation de l'exposition itinérante est arrivée à son terme début 2016.

La conception et la réalisation de l'exposition itinérante ainsi que le document de communication ont été réalisés par l'association « Pour les enfants du Pays de Belleyme ». Cette association, basée en Dordogne, travaille sur les champs de l'éducation à l'environnement et de l'insertion par l'activité économique avec un seul et même objectif : aider les personnes en recherche d'emploi à retrouver une situation professionnelle stable.

Dans le cadre du marché, l'association Graine d'Aquitaine a été retenue pour en assurer l'animation lors de chaque prêt. Cette association est un réseau régional d'éducation à l'environnement avec une centaine d'adhérents dont 90% de structures œuvrant dans les champs de l'éducation à l'environnement et le développement durable. D'ores et déjà, Graine d'Aquitaine a formé une quinzaine de personnes pour animer l'exposition.

Après le succès du premier marché d'animation qui s'est clôturé le 30/06/18, une seconde édition du marché d'animation s'est tenue le 1^{er} juillet 2018.

Les objectifs généraux de l'exposition itinérante

- ✓ **Sensibiliser les jardiniers amateurs utilisateurs de produits phytosanitaires** aux impacts de ces produits sur l'environnement, sur leur santé et celle de leur entourage. Il s'agit de faire prendre conscience de la dangerosité des substances, même celles dont l'emploi est autorisé pour les jardins.
- ✓ **Présenter des techniques alternatives aux produits phytosanitaires** en démontrant que ces derniers ne sont pas toujours indispensables ou que leur utilisation peut être fortement réduite ou n'intervenir qu'en dernier recours.
- ✓ **Illustrer par des pratiques concrètes** les actions de collectivités publiques soutenues par le programme départemental de gestion écologique des espaces publics du Conseil départemental de la Gironde.
- ✓ **Sensibiliser les collectivités à la gestion différenciée ou écologique des espaces publics** permettant de gérer durablement et préserver les ressources naturelles (eau, sol, biodiversité).
- ✓ **Faire découvrir aux scolaires la nature**, et l'importance de la protéger de manière ludique et interactive.

Description générale de l'exposition

L'exposition est composée de 9 stations interactives et ludiques que parcourt librement le visiteur. Sa surface au sol est d'environ 35-40 m².

Dans un souci d'exemplarité, l'exposition est éco-conçue et privilégie le bois pour réduire son impact sur l'environnement. La conception des différentes stations répond à une progression pédagogique cohérente mais chaque station peut être vue de manière indépendante. Ce mode de conception permet de traiter un ou plusieurs sujets lors d'animations formelles. Il permet au visiteur libre d'adapter sa visite au temps dont il dispose. L'implantation générale de l'exposition permet de mettre en valeur les stations.

Toutes les stations sont réalisées en bois, visuelles, tactiles, certaines comportant des boîtes à toucher qui donnent envie de s'approcher. Un fanion tendu est aussi proposé pour matérialiser l'entrée de l'exposition ; l'exposition est ainsi visible de loin.

L'exposition est mise à disposition gracieusement par le Département pour ceux qui en feront la demande auprès des services du Département et en lien avec l'association Graine d'Aquitaine qui assurera l'animation. Une convention de prêt est conclue pour une durée maximale de 10 jours.

Public ciblé

- ✓ Les établissements scolaires (dès cycle 3), collèges
- ✓ Centres de loisirs
- ✓ Le grand public familial lors de manifestations (marché, foires, etc...) de 7 à 77 ans !
- ✓ Les jardiniers amateurs ou plus spécialisés Bio (Floralie, marchés Bio, marchés de producteurs)
- ✓ L'exposition est destinée à être utilisée dans différents types de contextes événementiels et de journées de collectivités.



Télécharger la plaquette :

<http://www.graine-aquitaine.org/missions-et-actions/dispositifs-pedagogiques/91-expo-les-pesticides-c-est-pas-automatique.html>



LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES POUR VALORISER LES PRODUITS BIO

La Responsabilité Sociale (ou sociétale) des Entreprises regroupe l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises dans le but de respecter les principes du développement durable, c'est-à-dire être économiquement viable, avoir un impact positif sur la société mais aussi mieux respecter l'environnement.

Comme pour beaucoup d'entreprises aujourd'hui, les démarches RSE intéressent les entrepreneurs impliqués dans la Bio d'autant que les produits Bio répondent déjà largement aux exigences environnementales de la RSE. La RSE permet donc aux entreprises d'aller plus loin dans les démarches de développement durable et de faire reconnaître ces engagements auprès de ses partenaires. Ces démarches sont cependant parfois complexes à maîtriser, à mettre en place et à valoriser.

Tour d'horizon

L'ISO (International Organization for Standardization), organisation chargée de définir les standards internationaux qui régissent le commerce des entreprises, s'est penchée sur la définition de la RSE dans un document publié par le groupe de travail sur la Norme ISO 26000 sur la Responsabilité Sociale des Entreprises.

Il n'y a pas à proprement parler de certification ISO 26000. Il s'agit avant tout d'une norme de recommandations qui fournit un cadre de réflexion et d'action. L'ISO 26000 est conçue comme un guide souple et non comme une norme. Cela signifie que l'ISO 26000 donne à l'entreprise des lignes directrices, des conseils et une méthode pour définir et agir sur sa responsabilité sociétale, mais elle ne fixe pas d'objectif à atteindre qui puisse justifier une certification.

L'ISO 26000 est une norme lourde à mettre en place et nécessite des compétences variées qui ne sont parfois disponibles que dans les grandes entreprises.

Pour les PME, un accompagnement par des consultants ou des structures spécialisées s'avèrent souvent utiles et des outils d'accompagnement aux démarches de RSE adaptées aux structures de tailles plus modestes existent également et conduisent parfois à des labélisations.

On peut citer parmi ceux-là l'outil SCORE RSE développé par AFNOR Certification (Association française de normalisation) qui permet à la fois une mise en place de la RSE dans l'entreprise et l'obtention d'un label avec un score de performance RSE qui permet de communiquer sur sa démarche. Il est accessible à toutes les entreprises et n'est donc pas spécifique aux entreprises Bio.

Sur un modèle assez proche, il existe la norme BNQ 21000 qui est une norme proposée par le Bureau de Normalisation du Québec. Il s'agit d'un guide de mise en place de la RSE dont l'intérêt réside dans le fait qu'une version intégrale et une version simplifiée existent pour répondre aux réalités des entreprises de toutes tailles. Là aussi cette norme n'est pas spécifique à la Bio.

Il existe en France un label spécifiquement dédié aux entreprises de la Bio et développé par le SyNaBio (Syndicat National des Entreprises Bio), il s'agit de Bioentreprisedurable® rebaptisé récemment BioED®. Un accompagnement à la mise en place de la démarche est réalisé et une évaluation est faite de façon indépendante par Ecocert ou Bureau Véritas. Ceci donnant lieu à l'obtention du label BioED®.

en savoir +



LAURENT CHUPIN

CHARGÉ DE MISSION IAA ET
DISTRIBUTION

l.chupin@bionouvellequitaine.com





du côté des innovations

LA ROCHELLE, TERRITOIRE ZÉRO CARBONE !

DANS LE CADRE DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT TERRITOIRE D'INNOVATION DE GRANDE AMBITION, LE TERRITOIRE ROCHELAIS A DÉPOSÉ UN PROJET « LA ROCHELLE, TERRITOIRE ZÉRO CARBONE ». IL FAIT PARTI DES 24 LAURÉATS ET BÉNÉFICIE D'UNE ENVELOPPE DE 400 000€ POUR MENER UN TRAVAIL D'ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE EN VUE D'UNE PROCHAINE SÉLECTION EN 2019 DES 10 PROJETS D'INTÉRÊT NATIONAL.

L'objectif de cet AMI est de promouvoir les innovations organisationnelles et technologiques avec comme perspective la transition écologique des territoires. Le projet rochelais, à travers une approche transversale, a pour ambition d'atteindre la neutralité carbone (c'est-à-dire l'équilibre entre la production et la consommation de CO₂) d'ici 2040 et d'agir ainsi en faveur du climat. En effet, l'augmentation de la concentration en CO₂ dans l'atmosphère est l'un des principaux facteurs du réchauffement climatique.

Le projet est porté par l'Université de La Rochelle, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, la Ville de La Rochelle, l'Association Atlantech (quartier bas carbone) le Port Atlantique et plus largement avec les entreprises, les associations et les citoyens du territoire. Ainsi, l'enjeu de ce consortium rochelais, composé d'acteurs issus de différentes sphères et favorisant les partenariats public-privé, est de construire un projet innovant, en cohérence avec les attentes des citoyens et économiquement viable.

Le projet est construit sur la base de 7 leviers: le stockage du carbone, l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâti et des réseaux, l'autoconsommation d'énergie renouvelable, la mobilité, l'écologie industrielle, la gouvernance des données et la participation citoyenne.

Concernant le stockage du carbone, il s'agit dans le cadre de ce projet d'évaluer les capacités de stockage du carbone bleu (par l'océan) et du carbone vert (par les sols) et d'étudier les voies d'amélioration par des méthodes naturelles et artificielles.

L'agriculture a une place importante à jouer dans le stockage du carbone vert. La stratégie de la communauté d'agglomération pour le développement d'une agriculture durable, actuellement en cours d'élaboration, s'inscrit ainsi dans cet objectif zéro carbone.

Source : Interview de Mme Angevin, communauté d'agglomération de La Rochelle et l'Agence Bio

En quoi l'agriculture biologique est un atout pour le stockage du carbone ?

Elle **n'utilise pas d'engrais azotés chimiques de synthèse** mais emploie **des engrais organiques** et accorde davantage de place aux **légumineuses qui fixent l'azote de l'air**

Aucun rejet de CO₂ provenant de la production des engrais azotés minéraux, très énergivore ;

Des rejets réduits en N₂O, gaz à effet de serre important provenant de la volatilisation des engrais épandus.

Elle **recycle la matière organique et privilégie la prairie**

Stocke davantage de CO₂. Les matières organiques favorisent la vie microbienne du sol et la production d'humus, source de fertilité.

Les sols conduits en agriculture biologique contiennent en moyenne 0,2% de carbone par hectare en plus que les sols conduits en agriculture conventionnelle¹.

Les prairies sont des puits de carbone, stockant entre 500 et 1200 kg de carbone par hectare et par an selon leurs modalités de gestion –chargement, utilisation, fertilisation –la moyenne se situant autour de 1000 kg. Les prairies permanentes conduites en bio séquestrent un surplus de carbone².

¹ www.oekolandbau.de/erzeuger/umweltleistungen/klimaschutz-und-klimawandel/oekolandbau-ein-beitrag-zum-klimaschutz

² Gattinger et al, 2012.

en savoir +



LÉA CUBAYNES

CONSEILLÈRE TERRITOIRES 17

l.cubaynes17@bionouvelleaquitaine.com



dossier

LA BIO, UNE BONNE IDÉE
POUR MON TERRITOIRE ?

EN QUOI L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EST-ELLE BÉNÉFIQUE POUR MON TERRITOIRE ?

UNE MÉTA-ÉTUDE POUR Y VOIR PLUS CLAIR

L'AGRICULTURE GÉNÈRE NON SEULEMENT DES PRODUITS AGRICOLES MAIS ÉGALEMENT DES CONSÉQUENCES, SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES (...) EN RÉSUMÉ NON MARCHANDES, SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA POPULATION D'UN TERRITOIRE. ON APPELLE CES PRODUCTIONS INDIRECTES ET NON MARCHANDES DES EXTERNALITÉS, QUI AGISSENT SUR LES TERRITOIRES DE MANIÈRE POSITIVE OU NÉGATIVE. PAR DÉFINITION, CES EXTERNALITÉS NE SONT PAS PRISES EN COMPTE PAR LE MARCHÉ.

L'ITAB (Institut Technique de l'Agriculture Biologique) et l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) ont mené une étude afin de caractériser, de quantifier et de chiffrer d'un point de vue économique, les externalités de l'agriculture biologique.

Pour quantifier les externalités de l'agriculture biologique (AB), les chercheurs ont pris le parti de s'appuyer sur une analyse comparée avec l'agriculture conventionnelle (AC). L'étude propose ensuite une analyse économique en apportant des éléments de littérature indiquant les valeurs économiques attribuées aux externalités (rapportées à un hectare de grandes cultures bio, ce qui est un choix arbitraire mais imposé par la complexité de l'exercice).

En effet, l'AB est caractérisée par une réglementation qui la distingue de fait de l'agriculture conventionnelle, mais sa diversité et son hétérogénéité sont incontestables et remettent en cause la démarche de comparaison qui fonctionne sur l'opposition de modèles englobant des pratiques très diverses. Pour éclairer les pouvoirs publics, il est néanmoins nécessaire de recourir à des analyses comparées, en gardant à l'esprit la diversité des systèmes : les résultats permettent ainsi d'éclairer des « tendances », ou des « moyennes » au sein de groupes de pratiques forcément beaucoup plus diverses

En dépit de sa diversité, l'AB reste identifiable à la fois comme process et comme produit par la certification, contrairement à d'autres propositions comme celles se référant à l'agroécologie. Les spécificités majeures de l'AB, sont ainsi le non recours aux pesticides chimiques de synthèse, aux engrais azotés minéraux, aux OGM, et une moindre utilisation d'antibiotiques.

Cette étude est plus que bienvenue dans le contexte actuel où les territoires français sont confrontés aux enjeux de la dégradation des sols, la qualité de l'eau, le changement climatique, la pollution atmosphérique, la surconsommation d'énergie, la perte de la biodiversité, la santé, l'emploi, le lien social ... Ces enjeux sont multiples, complexes, nouveaux, transversaux, et il n'est pas évident d'y répondre.

Les deux pieds sur le terrain, la tête au pilotage de la collectivité, les élus doivent faire preuve d'un recul de contorsionniste pour espérer saisir une vision d'ensemble de ce qui se joue. L'ITAB a donc eu le mérite de balayer l'ensemble des problématiques auxquelles peut répondre la bio, tout en y apportant un regard économique qui donne à l'analyse la profondeur de la nuance.



Le cahier des charges de l'Agriculture Biologique préconise des pratiques agricoles qui réduisent les risques de pollution et diminuent les coûts de traitement de dépollution de l'eau, de l'air et des sols :

- ✓ Mise en place de rotations culturales plus longues et plus diversifiées
- ✓ Interdiction des pesticides et des engrais minéraux de synthèse
- ✓ Interdiction des OGM
- ✓ Implantation de cultures intermédiaires et d'engrais verts
- ✓ Apport d'amendements sous forme organique qui libèrent progressivement les nitrates en évitant ainsi les excédents ponctuels
- ✓ Choix de variétés naturellement résistantes et adaptées au milieu
- ✓ Lutte biologique en maintenant les ennemis naturels des parasites grâce aux haies, nids, etc.
- ✓ Désherbage thermique et mécanique (herse étrille, bineuse, buttoir, houe rotative).

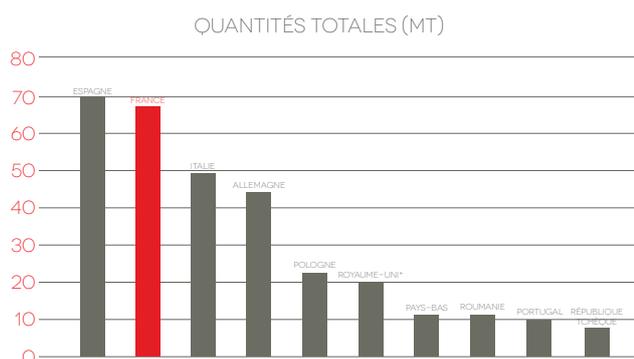
Source : Alter-Agri n°82 « La bio : un choix pour la qualité de l'eau »



L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE POUR SE PRÉSERVER DES POLLUANTS CHIMIQUES

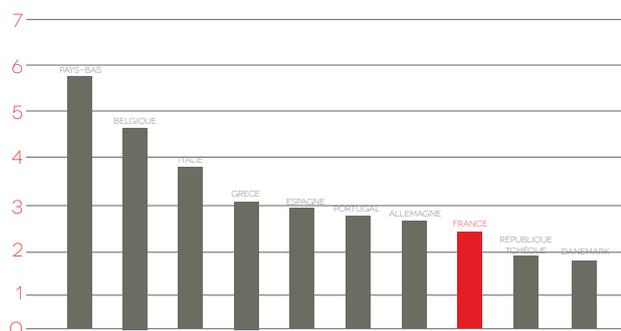
Au regard de l'importance des superficies que couvrent les activités agricoles et des volumes de pesticides qu'elles consomment, la France représente le pays d'Europe qui consomme les plus grandes quantités d'engrais minéraux azotés avec une consommation totale de pesticides qui continue d'augmenter !

VENTE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN 2013
10 PREMIERS ÉTATS MEMBRES DE L'UE



Source : Eurostat. (*) chiffre 2012

QUANTITÉS TOTALES (KG) PAR HECTARE DE SAU



Source : Eurostat ; données 2013 pour les ventes, 2010 pour la SAU

Les principales firmes phytosanitaires montrent une baisse des tonnages vendus. Toutefois, il est important de comprendre que cela ne traduit pas une diminution de la pression phytosanitaire. Cette baisse s'explique en réalité par la substitution de nouveaux produits, très actifs et employés à très faibles doses (quelques grammes par ha), à des produits plus anciens, utilisés à des doses plus élevées. En effet, le calcul de l'IFT¹ (indice de fréquence de traitements) moyen national² a montré qu'il n'existait pas de baisse générale du recours aux pesticides sur les grandes cultures françaises. Les déclarations de ventes de pesticides par les distributeurs dans le cadre du suivi du plan écophyto³ lancé en 2008 mettent clairement en évidence une augmentation de l'utilisation des pesticides. Même lissée sur trois ans, entre les périodes 2009-2010-2011 et 2012-2013-2014, le nombre de doses unité a augmenté de 12%.

L'étude ne néglige pas de considérer que certains pesticides non issus de l'industrie sont autorisés en bio (cuivre, soufre...), en mettant en avant que les doses sont contrôlées, le cahier des charges régulièrement amendé pour retirer les substances litigieuses (telles que la roténone) et que les organismes de recherches tels que l'ITAB travaillent à des alternatives. De plus, 37% des agriculteurs en conventionnel prennent surtout conseil auprès des vendeurs d'intrants, contre seulement 5% des agriculteurs en agriculture biologique.

Les grandes conclusions sont sans surprise : les bénéfices de l'AB les plus incontestables sont ceux liés aux moindres externalités négatives d'une agriculture qui n'utilise ni pesticides chimiques de synthèse ni engrais azotés minéraux.

¹ L'indice de Fréquence de Traitement (IFT) : Nombre moyen de doses de référence des produits phytosanitaires appliqués à une culture pendant une campagne. Le calcul de cet indicateur prend en compte à la fois le nombre de traitements et, pour chaque traitement, la part de la surface traitée et la dose appliquée sur cette surface

² Données recueillies par l'étude "Pratiques culturales" de 2001 et 2006

³ Initiative lancée à la suite du Grenelle de l'environnement en 2008, visant à réduire progressivement l'utilisation de produits phytosanitaires en France tout en maintenant une agriculture économiquement performante.



L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE POUR PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

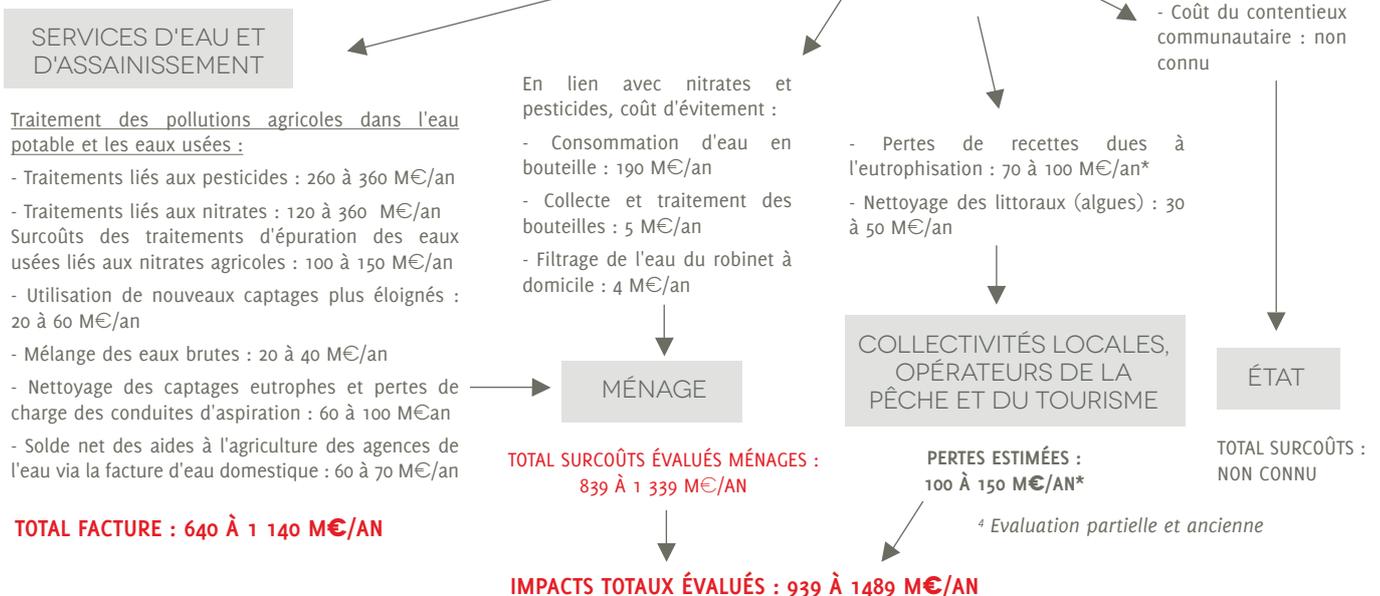
La France connaît une contamination généralisée de ses masses d'eau par les pesticides et leurs métabolites de synthèse détectés dans 90% des points de mesure, et par l'azote présent sous forme de nitrate dans 83% des points de suivis d'eau en surface. La contamination est principalement causée par les herbicides, le plus médiatique étant le fameux glyphosate et ses métabolites⁴. Un arrêt de l'utilisation de ses produits se traduit par une baisse nette des teneurs dans les eaux souterraines à court et moyen terme. La contamination de la ressource représente un large problème pour la production d'eau potable : 45% des volumes d'eau prélevés pour cet usage sont traités contre les pesticides et 5 à 10% contre les nitrates. En 15 ans, 2 000 captages ont été abandonnés à cause de leur niveau de pollution.

Les coûts liés à la pollution de l'eau sont les plus faciles à évaluer, les dommages pouvant être estimés via des coûts d'évitement et/ou de restauration de la qualité de l'eau ainsi que via les dépenses médicales associées aux intoxications aiguës par les pesticides.⁵

Finalement, la réduction à la source des pollutions agricoles représente un consensus moins onéreux qu'un traitement des eaux avant la distribution⁶. Certaines régions et agglomérations françaises ont opté pour cette préservation, dans laquelle l'agriculture est souvent mobilisée. Selon les cas, la facture serait divisée par 2,5 à 7. Chaque année en France, les surcoûts et les pertes attribués aux traitements de potabilisation entraînés par les pesticides et les nitrates sont estimés par le Conseil Général du Développement entre 940 et 1 490 millions d'euros (coût d'évitement de l'eau d'adduction pour les ménages par achat de bouteilles ou traitement domestique de l'eau, frais de nettoyage des littoraux ou perte de recette liée à l'eutrophisation⁷).

Surcoûts et pertes financiers évalués et attribués aux pollutions agricoles diffuses (coûts de traitements, coûts d'évitements)

Budgets annuels en millions d'euros - Source : CGDD 2011 et corrigé en 2014



⁴ Produits de dégradation des molécules de pesticides dans l'environnement. Forme sous laquelle on retrouve certains pesticides, parfois des années après leur interdiction. La recherche de ces molécules est récente est parfois très préoccupante.

⁵ Les coûts évités par les pratiques non polluantes varient de 20 à 46 €/ha en zone de grandes cultures (hors zones de captage). En zones de captage, les coûts évités ont été estimés entre 49 et 309 €/ha (les zones de captage représentent entre 6 et 22% de la SAU française).

⁶ Plusieurs études concordent sur le fait que la quantité de nitrates lixivés, qui se retrouvent directement dans la ressource en eau, peut être réduite de 35 à 65% en bio (Stolze et al., 2000 ; Benoit et al., 2014)

⁷ Phénomène de dégradation d'un environnement aquatique (prolifération végétale, appauvrissement en oxygène et un déséquilibre de l'écosystème) généralement provoqué par l'augmentation de substances nutritives, comme l'azote par exemple.



L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AU BÉNÉFICE DE LA SANTÉ DES POPULATIONS

Les externalités négatives les plus difficiles à mesurer à propos des pesticides chimiques sont les impacts sur la biodiversité (chiffage des pertes de faune et de flore), et les effets sur la santé liés aux expositions chroniques. Bien que des compléments d'étude soient nécessaires pour préciser certaines données, il existe cependant plusieurs arguments en faveur de l'agriculture biologique comme atout du point de vue santé.

L'AB POUR ÊTRE MOINS MALADE

Si des rapports (INSERM 2013, ANSES 2016) soulignent les associations positives entre les expositions professionnelles et un certain nombre de maladies, il est souvent difficile de « tracer » les pollutions par les pesticides et leurs résidus, leurs effets propres et les effets « cocktails » qu'ils peuvent générer sur des temps longs. Cependant, de nombreuses études épidémiologiques réalisées auprès de populations du secteur agricole révèlent une relation significative entre certains pesticides et différentes pathologies comme la maladie de Parkinson, le cancer de la prostate et certains cancers hématopoïétiques (liés à la synthèse de globules rouges). La maladie de Parkinson et le Lymphome malin Non Hodgkinien (LNH) sont désormais reconnues maladies professionnelles en lien à l'exposition aux pesticides (en 2012 et 2015 respectivement).

L'impact des pesticides sur la population non agricole est plus difficile à démontrer, notamment à cause du caractère multifactoriel des maladies et des effets retards par rapport aux expositions, mais certains scientifiques ont déjà mis en évidence une augmentation de 38 à 42% des risques d'être atteint de démence et de la maladie d'Alzheimer pour les personnes exposées aux pesticides. Enfin, certains pesticides sont des perturbateurs endocriniens fortement suspectés d'induire de nombreux troubles physiologiques et métaboliques (cancers, obésité, diabète...).

Or, au niveau européen, les résidus de pesticides sont significativement moins présents dans les produits bio* que dans les produits conventionnels, en nombre de détection et de dépassement de LMR (Limite Maximale de Résidu).

**Les contaminations ne sont pas nulles en raison de pollutions du sol héritées et de l'exposition aux pulvérisations de l'agriculture conventionnelle.*

à savoir

La source majeure d'exposition aux pesticides pour la population générale correspond à l'alimentation. En milieu professionnel agricole, il s'agit plutôt de la voie cutanée et les populations riveraines des parcelles traitées sont aussi exposées par voie respiratoire. Il est à noter que l'imprégnation de la population française par les pesticides serait parmi les plus élevées par rapport à des pays comparables (Etats Unis, Allemagne notamment).

Une étude est en cours (AGRICAN, 2005-2020, suivi de 180 000 personnes affiliées à la Mutuelle Sociale Agricole) pour analyser les liens entre pesticides et cancers.

Cf. aussi les conclusions de l'étude NUTRINET sur le lien alimentation/santé par l'INSERM, INRA et Université Paris 13 sur un panel de 250 000 adultes observés depuis plus de 5 ans



L'AB POUR ABAISSER LE RISQUE DE RÉSISTANCE AUX ANTIBIOTIQUES DANS LES ALIMENTS

Si l'utilisation des antibiotiques en médecine humaine et vétérinaire a constitué une avancée scientifique majeure au XXe siècle, qui a permis de combattre de nombreuses maladies infectieuses bactériennes, « aujourd'hui, la résistance aux antibiotiques constitue l'une des plus graves menaces pesant sur la santé mondiale : elle peut frapper n'importe qui, à n'importe quel âge, dans n'importe quel pays » alerte l'OMS dès 2015.

Le développement de la résistance aux antibiotiques est devenu une préoccupation majeure en termes de santé humaine (25 000 décès par an dans l'UE suite à une infection) car elle peut mener à des impasses thérapeutiques. Or, la contribution de l'élevage à ce phénomène d'antibio-résistance est avérée (50% des antibiotiques produits dans le monde sont destinés aux animaux) et les bactéries multirésistantes issues de l'élevage peuvent se transmettre à l'Homme directement ou via la chaîne alimentaire.

Les conséquences de l'antibio-résistance ont été évaluées de façon si aigüe que le monde de l'élevage organise des campagnes pour réduire leur utilisation, via par exemple les programmes de formation continue des agriculteurs. Les élevages biologiques utilisent ainsi en moyenne 3,5 fois moins de traitements allopathiques que les élevages conventionnels. En effet, l'AB privilégie le principe de santé animale basé sur la prévention (alimentation, hygiène, logement, conduite, attention accrue de l'éleveur aux comportements animaux, interventions précoces sur les pathologies), donne la priorité aux traitements homéopathiques et phytothérapeutiques et limite le nombre de traitements allopathiques chimiques (dont antibiotiques) dans son cahier des charges.

L'AB POUR MIEUX SE NOURRIR

Des analyses révèlent des compositions plus favorables pour les produits issus de l'agriculture biologique. Les fruits, légumes et céréales bio ont une concentration en antioxydants plus importantes que les mêmes produits en agriculture conventionnelle (de 18 à 69%). Or les antioxydants sont reconnus pour leur intérêt vis-à-vis de la prévention de maladies neurodégénératives et cardio-vasculaires et de certains cancers. De plus, il y aurait une différence significative, en faveur des produits animaux AB, pour des acides gras réputés bénéfiques pour la santé humaine.



L'AB POUR MOINS D'ADDITIFS

DANS LES ALIMENTS

Depuis le 29 avril 2016, le règlement bio EU 889/2008 2016/673 autorise 54 additifs dans les produits alimentaires biologiques transformés. En comparaison, le règlement général européen portant sur les additifs autorisés en alimentation dénombre plus de 300 substances (CE 1333/2008). Certaines de ces substances, réévaluées périodiquement, sont sujettes à polémiques. Parmi les additifs autorisés en alimentation humaine, certains sont ainsi suspectés d'avoir des effets nocifs sur la santé humaine.



L'AB POUR MOINS DE GAZ À EFFET DE SERRE, UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'AIR ET POUR PRÉSERVER LES SOLS DE L'ÉROSION

L'agriculture est responsable de 17,8 % des émissions de GES en France. Une expertise collective de 2013 met en avant 10 pratiques agricoles en faveur de leur diminution dont :

- 1) réduire le recours aux engrais minéraux dont l'utilisation représente 40 % des GES émis par l'agriculture, sans compter leur fabrication et leur distribution, très consommatrices d'énergie fossile⁸
- 2) valoriser davantage les ressources organiques
- 3) accroître la part des légumineuses, pratiques qui sont au cœur même de la caractérisation des systèmes en bio.

Un argument traditionnellement opposé à l'AB est son plus grand impact dans le bilan carbone lorsque le calcul est ramené par unité de produit, puisque l'AB est réputée moins productive que l'AC.

Premièrement, les hypothèses prennent une baisse de rendement de 50 % entre AC et AB, ce qui est de toute manière contestable, et en tout cas pas une généralité.

D'autre part, si la production d'un kilo d'aliment issu de AB a émis plus de GES que celle d'un kilo d'aliment issu de l'AC, du fait notamment qu'il a besoin d'une plus grande surface, la production d'un kilo d'aliment issu de AB a émis moins de pollutions par les pesticides que celle d'un kilo d'aliment issu de l'AC.

En outre, les pratiques agricoles ont des effets potentiellement importants sur l'usage des sols, mais elles ne sont pas les seules : la question de l'usage des sols nécessite un examen global incluant notamment les usages non alimentaires des produits agricoles et le gaspillage alimentaire.

Il n'existe aujourd'hui en France pas de réglementation spécifique sur la contamination de l'air mais les quelques campagnes de mesures réalisées mettent en évidence des teneurs en pesticides dans l'air très corrélées aux zones et aux périodes de traitement des sols. L'agriculture conventionnelle participe à la dégradation de la qualité de l'air par l'émission de composé d'azote, de composés organiques volatiles, de méthane, de pesticides et de particules primaires. La pollution atmosphérique constitue surtout un problème de santé publique mais génère également la contamination des milieux par les retombées aux sols et dans les eaux.

L'agriculture biologique réduit enfin la dégradation des sols. 20% des sols français présentent un risque important d'érosion avec des coûts élevés de pollutions de cours d'eau, d'inondations et de coulées boueuses sur les routes. Surtout connue pour l'évitement des produits chimiques de synthèse, l'agriculture biologique, plus dépendante de la fertilité des sols, donne aussi une grande importance à la matière organique et à la vie des sols qui jouent un rôle sur la régularisation du cycle de l'eau et la séquestration de carbone dans les sols.

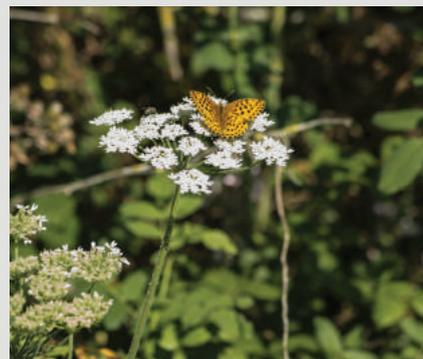
⁸ Selon l'ONG GRAIN, les engrais « pourraient être responsables de près de 10 % des émissions mondiales de GES »

L'AB pour maintenir la biodiversité

L'étude révèle différentes observations qui démontrent des impacts multiples directs et indirects des pratiques agricoles conventionnelles sur la biodiversité.

Le constat est alarmant : Les populations d'oiseaux spécifiques des milieux agricoles ont subi une diminution de 50% en 15 ans. Les abeilles domestiques ont un taux de mortalité qui est passé de 5% à 30% en une dizaine d'années avec un non-retour des abeilles à la ruche dû à la perturbation du repérage et des vols.

Certaines pratiques de production (diversité des assolements, associations de cultures, amendements de matière organique...) sont plus fréquemment utilisées en bio qu'en agriculture conventionnelle, non pas parce qu'elles sont inscrites dans le cahier des charges de l'AB mais parce que leur mise en œuvre est une conséquence de ce cahier des charges. Ces pratiques produisent des externalités positives telles que la régulation biologique, la pollinisation, la séquestration du carbone, la capacité de filtrage et de rétention en eau. La diversification des assolements et des successions culturales permettent de renforcer la biodiversité fonctionnelle (faune auxiliaire et pollinisateurs). De plus, le fait de se passer d'intrants de synthèse rend les systèmes en bio fait plus dépendants de l'écosystème avec des impacts plus favorables sur la biodiversité fonctionnelle comme sur la biodiversité cultivée. Les statistiques agricoles (RGA 2010) montrent effectivement que les systèmes bio sont en moyenne plus diversifiés en espèces cultivées que l'agriculture conventionnelle.



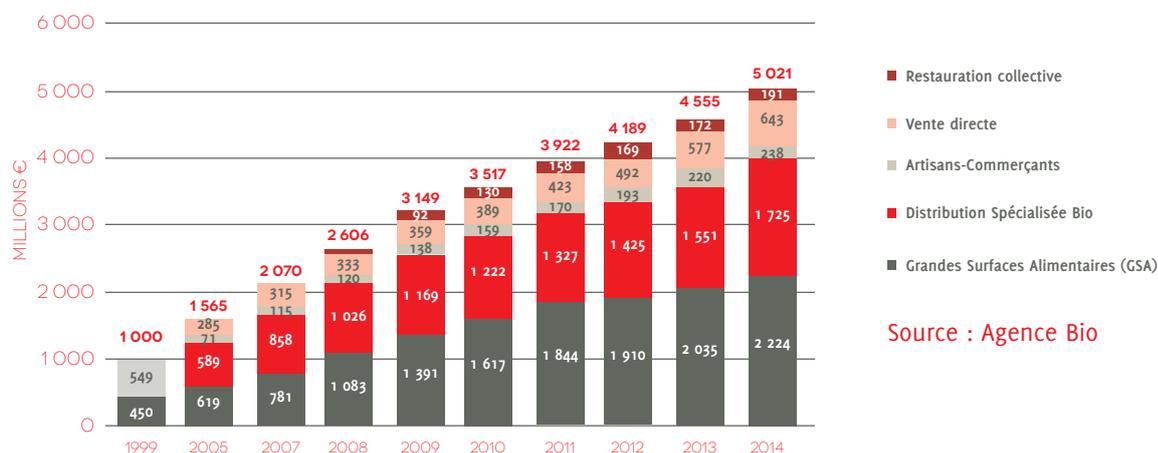


L'AB POUR MAINTENIR L'AGRICULTURE ET L'ACTIVITÉ AGRO-ALIMENTAIRE SUR LES TERRITOIRES

Alors que le nombre d'agriculteurs ne cesse de diminuer en agriculture conventionnelle, le nombre d'agriculteurs en bio connaît une dynamique inverse (Statistiques AGRESTE, Agence Bio). La bio se développe non seulement par des conversions, mais aussi par des installations de plus en plus nombreuses.

Depuis plus de 10 ans, et malgré le contexte de crise économique, ce sont des croissances annuelles entre 6 et 11% par an qui sont observées dans le secteur de l'alimentation bio. Certains y voient des valeurs « refuges » dans des contextes « incertains ». Ces tendances s'accroissent d'année en année.

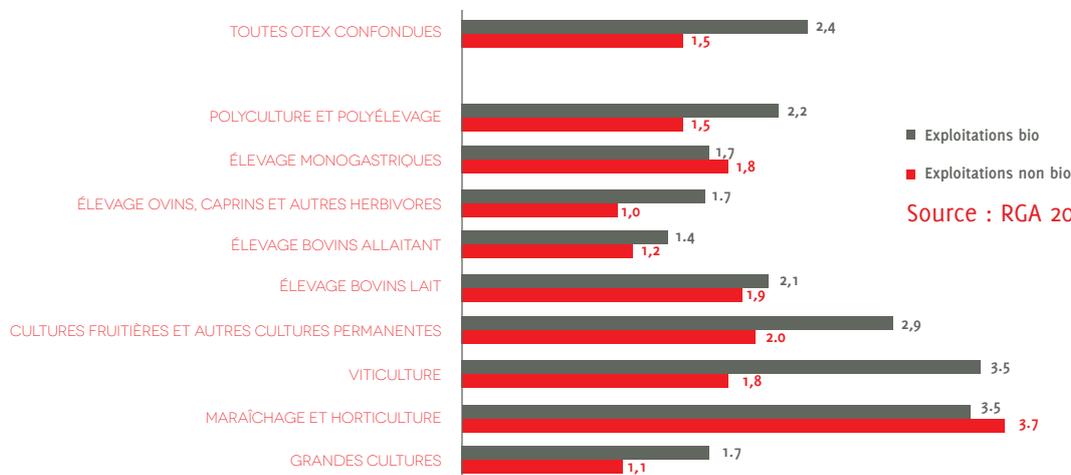
ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES BIO PAR CIRCUIT DE DISTRIBUTION DE 1999 À 2014



Source : Agence Bio

Le nombre moyen d'UTA par exploitation bio est de 2,4 (dont 0,4 de saisonniers) contre 1,5 (dont 0,15 de saisonniers) en conventionnel.

UNITÉ DE TRAVAIL ANNUEL PAR ORIENTATION TECHNO-ÉCONOMIQUE (OTEX)



Source : RGA 2010, Agence Bio

Il s'agit de performance économique de l'AB plutôt que d'externalité mais ces performances sont multiples : emplois, proximités entre consommateurs et producteurs, implication des citoyens consommateurs dans les circuits économiques, mais également liens sociaux, apprentissages, qualité de vie.



L'AB POUR PLUS DE FILIÈRES DE PROXIMITÉ

Trois exploitations bio sur dix pratiquent une activité de diversification en 2009-2010, contre une sur dix en conventionnel (SSP ; Agence Bio, 2010). L'activité de diversification la plus citée est la transformation de produits agricoles (deux fois plus qu'en conventionnel). À l'inverse, le travail agricole à façon est l'activité de diversification la plus citée en conventionnel (23% des réponses) et n'est mentionnée qu'en cinquième position par les exploitants bio. Dix mille exploitations bio ont fait le choix de la vente par circuit court. C'est plus d'une sur deux, alors que ce mode de distribution n'est pratiqué que par une exploitation conventionnelle sur cinq.

L'AB POUR ÊTRE MIEUX DANS SON MÉTIER

Outre la performance économique désormais reconnue des systèmes biologiques, l'intérêt et le sens retrouvé sont souvent évoqués malgré des charges de travail souvent plus élevées. Une forme d'externalité produite par le mode de production bio permet d'éviter, dans certains cas, l'abandon agricole pour des entreprises en difficultés. En effet, pour certains agriculteurs, la conversion à l'agriculture bio constitue une stratégie de « survie », notamment dans le contexte économique difficile de certaines filières en conventionnel, via la captation d'aides, et surtout de meilleurs prix. Cette opportunité qui peut être vue comme de l'opportunisme constitue dans de nombreuses situations une alternative viable à la cessation d'activité. Il n'est pas rare de constater l'évolution de ces producteurs vers un choix plus assumé dans les années qui suivent.



L'AB POUR DYNAMISER LES TERRITOIRES

On constate que la mise en oeuvre de projets de développement de la bio à l'échelle territoriale se limite rarement à « la Bio en soi ». En effet, l'AB, ses pratiques, ses produits, mais aussi ses valeurs sont envisagés dans des perspectives plus larges, pouvant intégrer la préservation de l'environnement, la création d'emplois, la création de liens et d'apprentissages mutuels entre agriculteurs biologiques et conventionnels, l'éducation à l'alimentation, la souveraineté alimentaire des territoires, l'équité sociale et la santé de catégories sociales défavorisées, l'insertion de travailleurs handicapés...

Ce sont tout à la fois des projets locaux de développement de l'AB et des projets de développement local dans lesquels l'AB joue souvent un rôle fédérateur et stimulant les autres initiatives.

en savoir +



MARIE BUARD

CONSEILLÈRE TERRITOIRES 86
m.buard86@bionouvelleaquitaine.com



LUCILE GUIPOUY

CHARGÉE DE MISSION RESTAURATION
COLLECTIVE
l.guipouy@bionouvelleaquitaine.com



AGATHE DRAPEAU

CONSEILLÈRE TERRITOIRES 79
a.drapeau79@bionouvelleaquitaine.com



LOUISE FABRE

CONSEILLÈRE TERRITOIRES 40
l.fabre40@bionouvelleaquitaine.com



Cf. SAUTEREAU Natacha, BENOIT Marc
"Quantification et chiffrage des
externalités de l'agriculture
biologique", Rapport d'étude ITAB, 136 p.



Lire le rapport dans son intégralité :
www.bio-nouvelle-aquitaine.com/wp-content/uploads/2018/09/amenites-ab-rapport-nov2016.pdf



DEUX SCÉNARIOS PROSPECTIFS CONTRASTÉS POUR LES SYSTÈMES AGROALIMENTAIRES FRANÇAIS À L'HORIZON 2040

DANS UNE ÉTUDE PROSPECTIVE À HORIZON 2040, PARUE DANS LA REVUE SCIENCE OF THE TOTAL ENVIRONMENT EN MAI 2018, TROIS CHERCHEURS (UMR METIS – SORBONNE UNIVERSITÉ-CNRS-EPHE) PRÉSENTENT DEUX VISIONS CONTRASTÉES DES ÉVOLUTIONS DU SYSTÈME AGROALIMENTAIRE FRANÇAIS, EN PRENANT EN COMPTE 33 RÉGIONS AGRICOLES.

PREMIER SCÉNARIO

La première vision insiste sur l'ouverture aux marchés internationaux, avec une spécialisation accrue des systèmes agricoles. La rentabilité du secteur animal nécessiterait alors un fort agrandissement des exploitations et une dépendance croissante à l'alimentation importée. La part des produits animaux dans la consommation humaine dépendrait classiquement des revenus individuels.

Dans ce cas, la production végétale augmenterait de 15 %, doublant les exportations de céréales. La part des prairies dans l'alimentation du bétail serait réduite d'un tiers, l'importation de celle-ci devenant dominante. La France deviendrait importatrice nette de produits agricoles et les transports de ces derniers augmenteraient de 35 %.

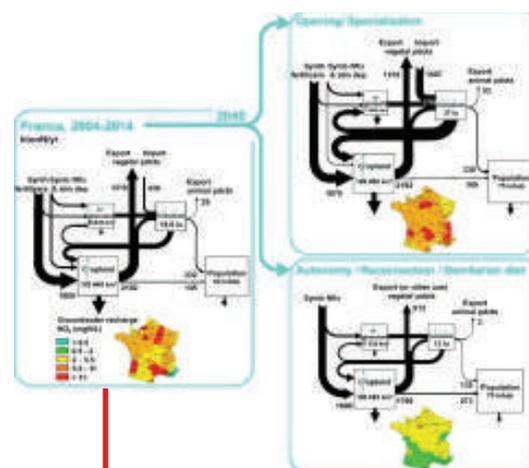


Ces scénarios ont été quantifiés avec la méthode GRAFS (Generalized Representation of Agro-Food Systems), qui bâtit une image complète des flux d'azote, de phosphore et de carbone, sur la base des données des 33 régions étudiées, et permet d'approcher les grandes caractéristiques des productions agricoles.

DEUXIÈME SCÉNARIO

Il met en évidence les nouveaux liens entre les acteurs régionaux, pour un meilleur bouclage des cycles de nutriments : plus d'autonomie à l'échelle de l'exploitation et de la région, reconnexion de l'agriculture et de l'élevage et généralisation de l'agriculture biologique. La consommation de protéines animales se réduirait progressivement de moitié.

Dans ce second scénario, la production végétale diminuerait de 20 % suite au passage au tout biologique, mais la réduction du cheptel français permettrait au pays de rester excédentaire, avec des exportations nettes de céréales à plus des deux tiers du niveau actuel. Aucune importation d'aliments pour animaux ne serait nécessaire. La production animale extensive répondrait aux besoins des 75 millions de Français dont le régime alimentaire aurait évolué. Les transports des produits agricoles seraient réduits de 93 %. Ce scénario contribue aux réflexions sur les systèmes agroalimentaires performants environnementalement, basés sur l'autonomie (engrais, aliments pour animaux), la reconnexion des cultures et de l'élevage, et une alimentation à protéines animales réduites.



FLUX DE L'AZOTE (1000 T/AN)

Source : Science of the Total Environment

Source : Science of the Total Environment

JOSÉ RAMANANTSOA
CENTRE D'ÉTUDES
ET DE PROSPECTIVE



LES TERRITOIRES, AU SERVICE D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE ALIMENTATION DURABLES, SELON LA FAO

La prise en compte des enjeux liés au développement durable nécessite la mise en place de stratégies globales et intégrées au sein des territoires. Telle est l'idée défendue par la FAO dans un rapport publié récemment et intitulé *Landscapes for life*. Cette publication donne des premières clés d'entrée et de compréhension pour les acteurs locaux qui souhaiteraient se placer dans une ambition de transition vers une agriculture et une alimentation durables.

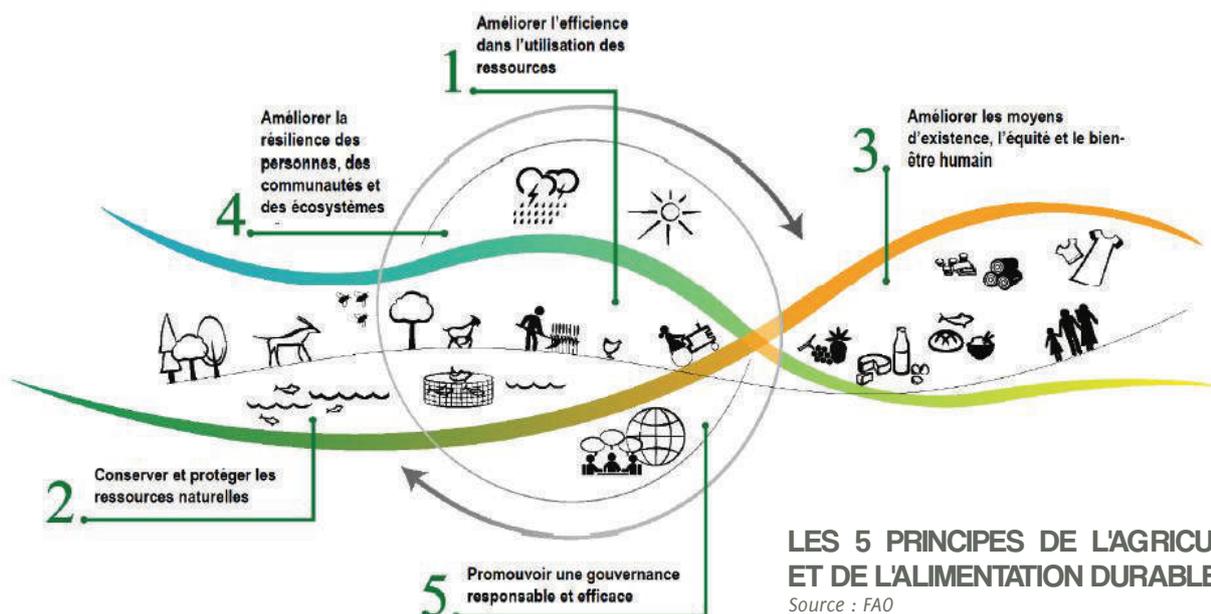
L'alimentation durable constitue une porte d'entrée de plus en plus empruntée pour la mise en mouvement des territoires dans la transition écologique. Elle impose une approche transversale des enjeux et en cela porte une visée transformatrice du modèle de développement des territoires : défi énergétique (lutte contre le dérèglement climatique), défi environnemental (préservation des ressources naturelles, de la biodiversité), mais également développement de l'emploi local non délocalisable, aménagement du territoire, santé, coopération et lien entre les espaces ruraux et urbains...

La vision de la FAO pour une alimentation et une agriculture durables a été développée en appui au deuxième objectif stratégique de l'organisation : « Rendre l'agriculture, la foresterie et les pêches plus productives et plus durables ». En effet, au cours des 35 prochaines années, l'agriculture sera confrontée à un ensemble de pressions, incluant entre autres, le changement climatique, et l'augmentation de 30 pour cent de la population mondiale, occasionnant

une compétition croissante pour des ressources en terre, eau et énergie se raréfiant, et des changements de régimes alimentaires.

Une vision commune pour l'alimentation et l'agriculture durables doit aborder de manière égale les dimensions sociales, économiques et environnementales pour en assurer la durabilité.

Dans ce document, l'organisation onusienne appelle donc à privilégier les démarches systémiques, conduites à l'échelle de territoires ou d'ensembles paysagers régionaux. Elle présente différents cas concrets d'approches territoriales : gestion durable de bassins versants, restauration paysagère et forestière, approches écosystémiques des pêcheries et de l'aquaculture, etc., toutes basées sur 5 principes interdépendants qui mettent en dialogue les dimensions sociales, économiques et environnementales des territoires.





Négliger l'un de ces domaines compromet l'atteinte de la durabilité dans les autres. Les principes en mesure de guider collectivement le processus de transition vers une plus grande durabilité sont résumés comme suit :

1 AMÉLIORER L'EFFICIENCE DE L'UTILISATION DES RESSOURCES EST UNE CONDITION CRUCIALE DE LA DURABILITÉ DE L'AGRICULTURE

Des gains de productivité supplémentaires seront nécessaires dans le futur pour assurer un approvisionnement suffisant en denrées alimentaires et autres produits agricoles, tout en permettant de limiter l'expansion des terres agricoles et de contenir leur empiètement sur les écosystèmes naturels. Pour cela,

- ✓ La modification des pratiques actuelles peut faire beaucoup pour améliorer la productivité de nombreux modes de production,
- ✓ Le développement de systèmes intelligents face à l'eau et à l'énergie, est indispensable, face à la rareté des ressources en eau qui augmente et à la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

2 LA DURABILITÉ REQUIERT DE CONSERVER, PROTÉGER ET AMÉLIORER LES RESSOURCES NATURELLES À TRAVERS DES ACTIONS DIRECTES

Ils peuvent mobiliser des fonds publics et privés. Ils peuvent également générer leurs propres ressources. L'appel à projets PNA* du ministère, les crédits des collectivités, les crédits du FEADER* (en particulier initiatives LEADER*) ou du FEDER* sont autant de financements possibles.

3 PROTÉGER LES MOYENS D'EXISTENCE RURAUX, ET AMÉLIORER L'ÉQUITÉ ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

La durabilité de la production agroalimentaire dépend de la durabilité des ressources naturelles elles-mêmes. La réduction des impacts négatifs de l'agriculture et l'amélioration de l'état des ressources naturelles sont donc des champs d'action prioritaires pour permettre une productivité suffisante des systèmes.

4 RENFORCER LA RÉSILIENCE DES PERSONNES, DES COMMUNAUTÉS ET DES ÉCOSYSTÈMES EST CRUCIAL POUR PARVENIR À UNE AGRICULTURE DURABLE

La variabilité accrue du climat, qu'elle soit ou non associée au changement climatique, impacte les agriculteurs et leur production. D'un autre côté, la variabilité importante des prix touche à la fois les producteurs et les consommateurs qui n'ont pas nécessairement les moyens d'y faire face. Des politiques, technologies et pratiques qui construisent la résilience des producteurs face à ces menaces contribueraient au contraire à renforcer la durabilité.

5 LA DURABILITÉ DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE NÉCESSITE DES MÉCANISMES DE GOUVERNANCE RESPONSABLES ET EFFECTIFS

La transition vers une production durable ne peut avoir lieu qu'en présence d'un juste équilibre entre les initiatives des secteurs privé et public. Dans les systèmes agricoles et alimentaires, cela implique l'ajout de la dimension de bien public à celle d'entreprise économique. Les agriculteurs, pêcheurs et forestiers doivent recevoir les incitations adéquates permettant de soutenir l'adoption des pratiques appropriées sur le terrain. La durabilité ne sera possible que grâce à une gouvernance efficace et équitable.

Exemple de vision politique globale au Maroc

Pour opérationnaliser cette vision, la FAO a, par exemple, assisté les autorités marocaines pour la mise en place d'un programme de gestion durable du bassin versant de l'Oued Outat, dans le double objectif de lutter contre la pauvreté et la désertification. Construit au moyen d'une consultation large, incluant l'ensemble des parties prenantes, ce programme prévoit la réhabilitation des zones dégradées, le développement des infrastructures locales ainsi que la promotion de pratiques agricoles plus durables à travers un programme de recherche-action participative visant à combiner connaissances traditionnelles et scientifiques.

La FAO a d'abord réalisé un diagnostic préliminaire de la durabilité de l'agriculture au Maroc et l'a présenté le mardi 17 janvier 2017 à Rabat lors d'un atelier sous le thème « Rendre l'agriculture, la foresterie et les pêches plus productives et plus durables ».

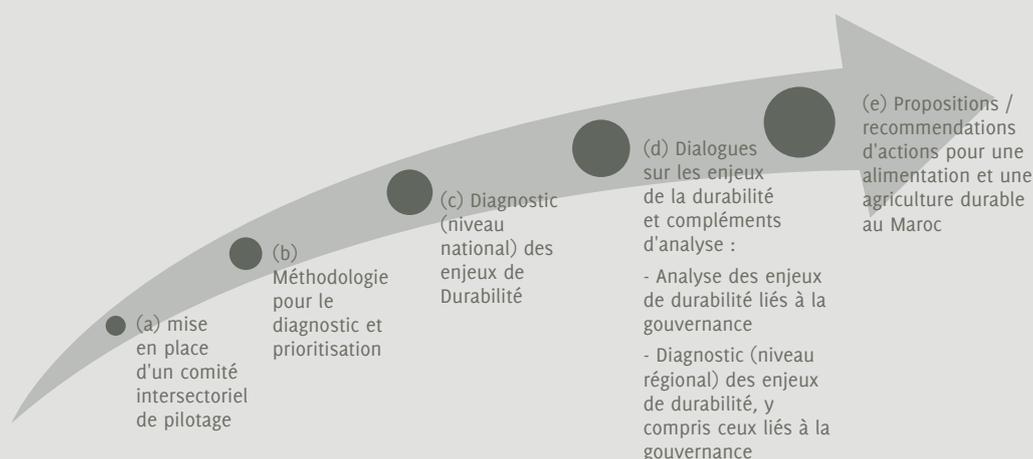
Les objectifs de ce diagnostic étaient :

- ✓ D'identifier les principaux enjeux de durabilité pour l'alimentation et l'agriculture marocaines ;

- ✓ De promouvoir le dialogue entre parties prenantes nationales des secteurs de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement en général ;
- ✓ D'établir des priorités d'action qui permettent de mettre en œuvre des initiatives, des programmes ou des projets qui abordent des domaines prioritaires.

À cette occasion, les participants ont débattu les résultats de l'étude relative à une vision commune pour une alimentation et une agriculture, durables au Maroc. Des propositions ont complété les décisions et les recommandations proposées ainsi que les actions prioritaires.

D'après Michael George Hage, le représentant de la FAO au Maroc « les actions à mener ont permis d'identifier et de prioriser dans le cadre d'un processus participatif, les problématiques de durabilité au Maroc, et de développer des initiatives pertinentes pour contribuer à l'amélioration de la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires des pays pilotes ».



Cette approche vise à aider la mise en place de politiques et programmes nécessaires pour la réalisation d'objectifs de durabilité, à l'échelle locale, qui permettent de satisfaire les besoins de populations vivant sur un territoire donné, en tenant compte de la multifonctionnalité de ce dernier et du fait qu'il fournit des biens et services à des catégories d'acteurs aux intérêts parfois contradictoires.

En travaillant avec chaque gouvernance locale pour développer et appliquer ces principes à l'ensemble des systèmes de production alimentaires et agricoles, la FAO vise à des systèmes nationaux, régionaux et mondiaux socialement, économiquement et environnementalement plus durables.

Plusieurs guides de bonnes pratiques, boîtes à outils et plateformes numériques ont été élaborés et mis à disposition par la FAO, afin de capitaliser sur les actions engagées. Pour autant, les auteurs considèrent qu'il reste beaucoup à faire sur ces aspects.

Depuis plusieurs années, l'accompagnement des territoires pour développer des stratégies globales grâce à l'agriculture biologique est développé par La FNAB (Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique) dans l'esprit de l'interdépendance des enjeux que souligne la FAO.

en savoir +



NOÉMIE SEGUIN
CONSEILLÈRE TERRITOIRES 47
n.seguin47@bionouvelleaquitaine.com



QUEL AIR RESPIRE-T-ON DANS LA RÉGION ?

ENJEUX MAJEURS DE SANTÉ PUBLIQUE, LES PESTICIDES FONT RÉGULIÈREMENT L'OBJET DE MESURES DANS L'ENVIRONNEMENT. SI NOUS CONNAISSONS DE MIEUX EN MIEUX LES CONSÉQUENCES DE L'USAGE DES PESTICIDES SUR LA QUALITÉ DE L'EAU, SUR LA QUALITÉ DES ALIMENTS ET SUR LA SANTÉ, NOUS APPRÉHENDONS MOINS LEURS RÉPERCUSSIONS SUR LA QUALITÉ DE L'AIR. OR CHAQUE ANNÉE PLUS D'UNE VINGTAINNE DE MOLÉCULES DIFFÉRENTES SONT DÉTECTÉES DANS L'AIR DE LA RÉGION. L'ATMO, ASSOCIATION POUR LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR EN NOUVELLE-AQUITAINE A ÉTÉ PARMI LES PREMIÈRES ASSOCIATIONS DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR À SE PRÉOCCUPER DE CETTE CONTAMINATION EN DÉBUTANT LES MESURES DE PESTICIDES EN 2001 SUR L'ANCIENNE RÉGION POITOU-CHARENTES.

LA QUALITÉ DE L'AIR, UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

80% des citoyens se préoccupent de la qualité de l'air qu'ils respirent et 71% d'entre eux sont inquiets quant à l'effet de la pollution de l'air sur leur santé. Les conséquences d'une dégradation de la qualité de l'air pour la santé peuvent être nombreuses (maladies cardiovasculaires, respiratoires,...). Le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) a classé la pollution de l'air parmi les facteurs cancérigènes pour l'homme. Le coût financier de la pollution de l'air en termes d'impacts sur la santé, les bâtiments, les écosystèmes et l'agriculture est estimé à plus de 100 milliards d'euros par an pour la France d'après l'ATMO.



La publication de décembre 2016 " La surveillance des pesticides dans l'air en région Nouvelle-Aquitaine - Synthèse des mesures réalisées dans l'atmosphère de 2007 à 2015 " est accessible ici : https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/sites/aq/files/atoms/files/syntheseatmona_pest_int_16_162_bilan_pesticides_versionfinale_2016-12.pdf

L'ensemble des études sur la qualité de l'air réalisées par l'ATMO Nouvelle-Aquitaine sont accessibles sur leur site internet: www.atmo-nouvelleaquitaine.org



LA CONTAMINATION DE L'AIR PAR LES PESTICIDES

Dans ses publications de 2010 et 2016, ATMO Poitou-Charentes, devenue ATMO Nouvelle-Aquitaine, met en évidence la répartition des pesticides dans l'air (type de molécules et concentration) en fonction de la proximité et de la nature des cultures et également en fonction de la période de l'année. Ces publications montrent également que les pesticides sont très mobiles dans l'air.

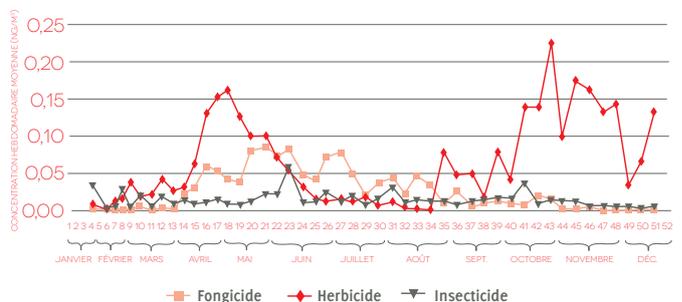
D'après les mesures réalisées en 2010, le spectre des molécules les plus abondamment détectées est similaire sur l'ensemble du territoire. Néanmoins certaines molécules sont présentes à des concentrations plus importantes dans certaines zones ; c'est le cas de molécules fongicides en zone viticole ou en zone de vergers. En effet, on observe des variations importantes de concentration en fonction de la typologie des sites (vignes, céréales, vergers, zone urbaine). En zone viticole, la concentration en fongicide est plus de 7 fois supérieure à celle mesurée sur les autres typologies de site (155ng/m³ en zone viticole, moins de 20ng/m³ sur les autres zones). Les pesticides sont présents dans l'air tout au long de l'année. Néanmoins leur concentration évolue en fonction du calendrier de traitement des cultures. Leur présence dans l'air est également liée à la persistance de certaines molécules que l'on peut retrouver durant les jours voire les semaines qui suivent les traitements.

Les évolutions temporelles de la présence des pesticides dans l'air en milieu urbain et en milieu rural sont corrélées. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, avec l'exemple de l'herbicide pendiméthaline, les pratiques agricoles en milieu rural ont un effet sur la qualité de l'air en zone urbaine. En effet, l'évolution de la concentration de cette molécule en milieu urbain suit la même tendance que les mesures réalisées en milieu rural.

En zone céréalière

On observe une augmentation des pesticides présents dans l'air et en particulier les herbicides à partir de mars. Ils diminuent ensuite pendant la période estivale pour ré-augmenter au début de l'automne au moment des semis des cultures d'hiver.

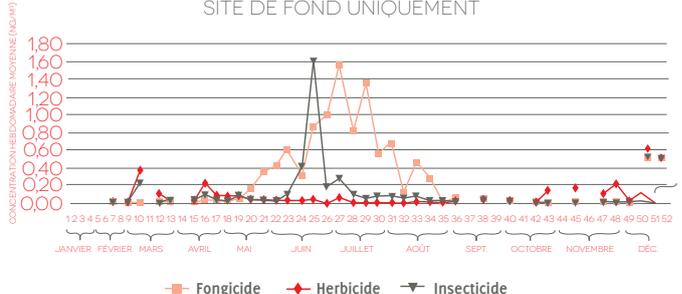
CONCENTRATIONS MOYENNES HEBDOMADAIRES
MESURÉES DE 2007 À 2015
SECTEUR DES GRANDES CULTURES
SITE DE FOND UNIQUEMENT

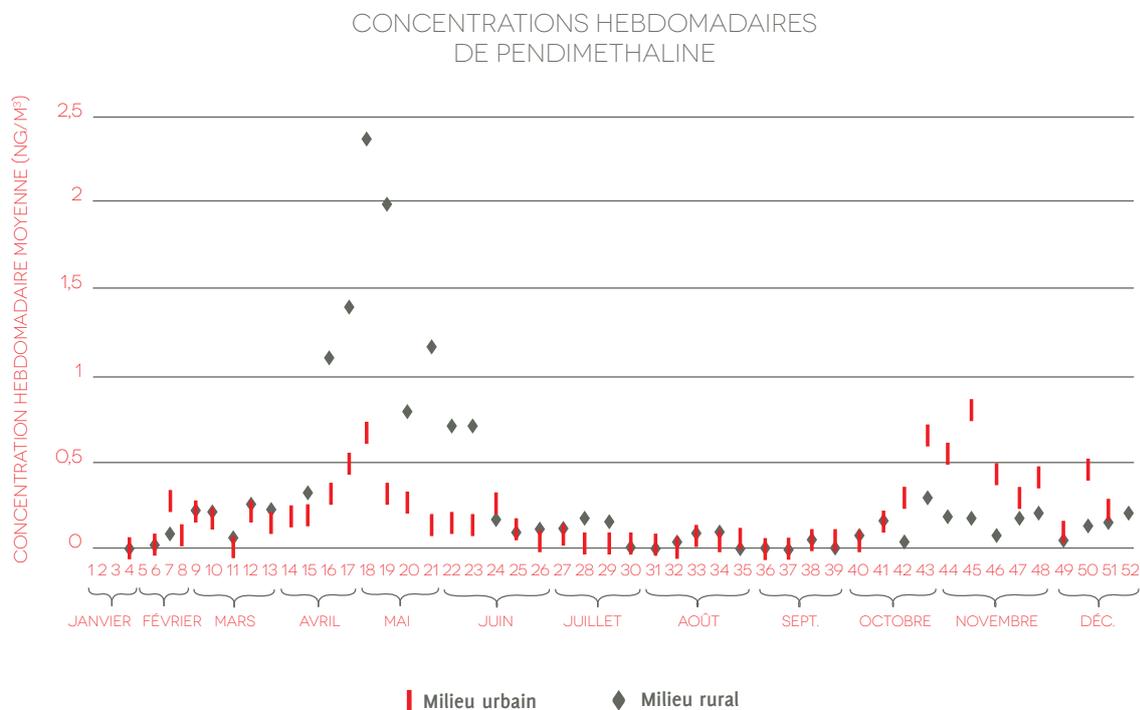


En zone viticole

Les mesures indiquent des évolutions hebdomadaires importantes liées aux fongicides de la vigne. D'avril à juillet les concentrations augmentent régulièrement puis baissent jusqu'à l'hiver. De manière générale, les concentrations en pesticides sont plus importantes en zones viticoles qu'en zones céréalières.

CONCENTRATIONS MOYENNES HEBDOMADAIRES
MESURÉES DE 2007 À 2015
SECTEUR DE VIGNES
SITE DE FOND UNIQUEMENT





LE CONTRÔLE DES PESTICIDES DANS L'AIR S'ORGANISE

Actuellement, la présence des pesticides dans l'air n'est pas réglementée. Seuls 4 polluants sont soumis à réglementation et font donc l'objet d'un suivi régulier. Ce sont les particules fines (PM₁₀, inférieures à 10µm), le dioxyde d'azote (NO₂), le dioxyde de soufre (SO₂) et l'ozone (O₃).

Mais cette situation évolue. En effet, en 2018 les AASAQ (Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air) harmonisent leurs mesures et mettent en place une campagne nationale de surveillance des pesticides. L'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) attend de ce travail d'« évaluer l'exposition chronique de la population générale et les risques sanitaires associés » précise-t-elle dans le journal Le monde du 28 novembre 2017. C'est un premier pas vers la réglementation de la présence des pesticides dans l'air !

Le développement de l'agriculture biologique, n'utilisant pas de produits chimiques de synthèses, est donc un levier d'action majeur pour réduire la présence des pesticides dans l'air.



Source : Atmo Nouvelle-Aquitaine (publication décembre 2016), ANSES, journal Le Monde

en savoir +



LÉA CUBAYNES
CONSEILLÈRE TERRITOIRES 17
l.cubaynes17@bionouvelleaquitaine.com



MODÈLES ET PRATIQUES AGRICOLES EN QUESTIONS SUR LA BIODIVERSITÉ

LE 20 MARS DERNIER, LE CNRS ET LE MNHN INTERPELLENT VIA UN COMMUNIQUÉ DE PRESSE SUR LA DIMINUTION PAR TROIS EN L'ESPACE DE 15 ANS DE LA POPULATION DES OISEAUX EN FRANCE. LA NOTE CONCLUT QUE « LE DÉCLIN DES OISEAUX EN MILIEU AGRICOLE S'ACCÉLÈRE ET ATTEINT UN NIVEAU PROCHE DE LA CATASTROPHE ÉCOLOGIQUE. EN 2018, DE NOMBREUSES RÉGIONS DE PLAINES CÉRÉALIÈRES POURRAIENT CONNAÎTRE UN PRINTEMPS SILENCIEUX ». CETTE CONCLUSION EST SANS APPEL : IL FAUT RÉAGIR. MAIS COMMENT ?

L'opinion publique semble se décourager face à la complexité des notions à maîtriser pour se faire un avis éclairé sur les bonnes pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. En effet, difficile d'y voir clair dans la bataille d'opinions à coup d'études scientifiques sur les pratiques agronomiques de l'agriculture bio, conventionnelle, raisonnée, agroécologique, sur sol vivant ... Quelle agriculture privilégier pour respecter l'environnement ?

Les résultats de l'étude publiée mi-mars par les chercheurs du MNHN et d'Agrosolutions, dans la revue *Agriculture, Ecosystems & Environment* apportent quelques premiers éléments de réponse.

Elle propose une analyse de l'impact sur les populations d'oiseaux de différentes méthodes de travail du sol de parcelles de blé et de colza d'hiver. « Les résultats montrent qu'il existe, pour les oiseaux, un important bénéfice du sans-labour sans herbicide par rapport au labour. A contrario, il y a plus de deux fois moins d'oiseaux, dans les parcelles sans-labour où du glyphosate a été utilisé, que dans les champs labourés. Il semblerait que l'impact négatif de l'herbicide sur les différentes populations d'oiseaux français est bien plus important que la nature du travail du sol. Moins de labour et plus d'herbicides ne seraient donc pas une solution pour enrayer l'érosion de la biodiversité. » explique le ministère de l'agriculture dans une note d'avril dernier.

Cette étude est innovante car elle propose un niveau d'analyse supplémentaire : celui des pratiques agricoles. La question qui est traitée ici n'est plus : quelle agriculture pour sauver la biodiversité mais quelles pratiques agricoles pour sauver la biodiversité ? En effet, les modèles agricoles ne garantissent pas nécessairement de pratique (cf. article sur la méta étude à propos des aménités de la bio). Par exemple, sur la question des traitements phytosanitaires, en agriculture biologique, la position est claire : aucun produit phytosanitaire de synthèse (c'est-à-dire pesticide, herbicide, fongicide ...) n'est autorisé. De l'autre côté, l'agriculture conventionnelle regroupe un panel très large de pratiques agricoles et peut impliquer des traitements plus ou moins lourds. En revanche, sur le travail du sol, le cahier des charges de l'AB n'impose aucune pratique, elles sont donc très variées.

Dans cette réflexion, une étude de décembre 2017 de la revue *ecolgy and evolution* s'intéresse à l'impact du labour

et des herbicides sur la biodiversité, à travers l'évolution du butinage et des populations de chauves souris insectivores sur les parcelles étudiées : qu'est-ce qui a le plus d'impact sur la biodiversité, entre labour/non labour, pas d'herbicide /peu d'herbicide/herbicide ? Les résultats montrent d'une part que les parcelles avec labour et sans herbicide, soit les parcelles en agriculture biologique, manifestent une plus grande activité de chauves-souris que toutes les autres parcelles, sauf celles d'un système sans labour et avec des herbicides en quantité réduite. Cela montre que l'agriculture biologique est vertueuse pour l'environnement, mais qu'il est intéressant de distinguer dans l'agriculture conventionnelle des pratiques qui sont également vertueuses : le non labour et la réduction du traitement.

Enfin, cette analyse ouvre sur des considérations plus pragmatiques, à savoir : quel est l'impact des changements de pratiques sur la rentabilité de l'exploitation ?

Une dernière publication apporte des données sur cette question. L'étude de la revue *Nature plant* s'attache à montrer que l'utilisation réduite de pesticides diminue rarement la productivité et les bénéfices des exploitations. En effet, il n'y aurait pas d'incompatibilité entre productivité et utilisation de pesticides réduite dans 77% des 946 fermes conventionnelles étudiées. De plus, dans 59% des fermes du réseau d'étude, les pesticides ont pu être réduits de 42% sans effet négatif sur la productivité et la rentabilité de l'exploitation.

Le changement de pratique est donc possible, l'idéal serait à la fois de réduire le labour et les traitements. D'après ces études, accompagner les agriculteurs vers ces pratiques est donc pertinent dans tous les cas, et si l'on doit tendre vers l'agriculture biologique, il est possible de le faire graduellement, en accompagnant dans un premier temps vers les pratiques vertueuses mises en avant par ces différentes études.

en savoir +



LOUISE FABRE
CONSEILLÈRE TERRITOIRES 40
l.fabre40@bionouvelleaquitaine.com



notre cantine à l'heure du Bio

ORANGE MANGE BIO LOCAL EN ENTREPRISE LA SAISONNALITÉ AU GOÛT DU JOUR !

LE 31 MAI 2018, LA SOCIÉTÉ ORANGE A CO-ORGANISÉ AVEC LA FNAB (FÉDÉRATION NATIONALE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE) ET LE SOUTIEN DU CABINET DE CONSEIL FL CONSEIL (SPÉCIALISÉ DANS L'ACCOMPAGNEMENT DE LA RESTAURATION D'ENTREPRISE), UNE ANIMATION « FRUIT ET LÉGUMES 100% DE SAISON » SUR L'ENSEMBLE DES RESTAURANTS D'ENTREPRISE ORANGE DE FRANCE ENTRÉS DANS LE PROJET MANGER BIO LOCAL EN ENTREPRISE.

Orange : 1^{ère} entreprise de France à développer le projet MBLE au niveau national

Manger Bio Local en Entreprise (MBLE) est un projet proposé par le réseau FNAB et animé régionalement par les FRAB. Il vise à accompagner les restaurants d'entreprise dans l'introduction de produits bio locaux, en travaillant en partenariat avec les sociétés de restauration.

Suite à la signature d'une convention en 2017, l'entreprise Orange est à ce jour la seule entreprise à développer ce projet à l'échelle nationale. L'objectif est d'atteindre 20% de produits bio locaux dans les approvisionnements des 138 restaurants Orange de France d'ici 2021. Pour cela, le développement du projet est progressif, à la fois sur le nombre de restaurants engagés dans la démarche au fur et à mesure des années (16 en 2017, 41 en 2018 et le reste en 2019) et sur les objectifs à atteindre (5% de produits bio locaux la première année, 10% la deuxième et 20% la troisième). En effet, chaque restaurant bénéficie d'un accompagnement personnalisé sur 3 ans.

En Nouvelle Aquitaine, trois sites sont engagés dans la démarche pour l'instant : le site de Bordeaux (280 repas/jour) a débuté en 2017 et les sites de Pessac (380 repas/jour) et Poitiers (100 repas/jour) ont débuté en 2018.

Un début de projet très encourageant

En 2017, 16 restaurants pilotes se sont lancés dans le projet MBLE, cela représente plus de 6000 repas/jour. Avec 6.2% de produits bio locaux en moyenne (en valeur d'achats) sur ces 16 sites, le bilan de cette première année de projet est très positif ! Cela représente environ 30 000€ d'achats de produits bio locaux sur un mois de référence, soit 360 000€ d'achats bio locaux estimé annuellement.



Objectifs à atteindre en 3 ans

- 5%** de produits bio locaux la première année
- 10%** de produits bio locaux la deuxième année
- 20%** de produits bio locaux la troisième année



Bio local... et donc de saison !

La prise en compte de la saisonnalité des fruits et légumes étant un point crucial pour développer l'approvisionnement bio local, Orange et la FNAB ont décidé de marquer le coup. Le 31 mai, une animation « Fruits et légumes 100% de saison » a été déployée simultanément sur les 41 sites Orange.

Coulis de betterave, flan d'asperges, crumble rhubarbe/fraise... Les équipes de cuisines ont joué le jeu de la créativité à travers la mise en valeur des produits de saison, pour le plus grand plaisir des convives. Ces derniers étaient d'ailleurs invités à participer à un petit quiz sur la saisonnalité des fruits et légumes, avec un panier de saison à gagner offert par Orange. A la fin du repas, chacun est ensuite reparti avec un calendrier de saisonnalité.

Une alimentation de saison, quels bénéfices ?

- ✓ Plus de goût : un produit plaisir
- ✓ Plus de vitamines et de nutriments : un produit santé
- ✓ Plus économique : un produit accessible
- ✓ Plus respectueux de l'environnement : un produit bon pour la planète

Rappel : Un fruit importé hors saison par avion consomme 10 à 20 fois plus de pétrole que le même produit acheté localement et en saison...



en savoir +



LUCILE GUIPOUY

CHARGÉE DE MISSION RESTAURATION
COLLECTIVE

l.guipouy@bionouvelleaquitaine.com

OBJECTIF 20% DE PRODUIT BIO EN RESTAURATION COLLECTIVE D'ICI 2022

Suite aux Etats généraux de l'Alimentation (20 juillet -21 décembre 2017) et l'établissement d'une feuille de route 2018-2022 sur la politique de l'alimentation, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté (respectivement le 30 mai 2018 et le 28 juin 2018) le projet de loi « Pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable » qui en découle.

La volonté du gouvernement est de faire de la restauration collective un levier d'amélioration de la qualité de l'alimentation. L'article 11 de ce projet de loi présente ainsi l'objectif d'atteindre 20% de produits issus de l'agriculture biologique en restauration collective publique d'ici 2022 (parmi 50% de produits sous signe de qualité, acquis en prenant en compte le coût du cycle de vie du produit ou présentant des caractéristiques équivalentes).

La FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique) déplore que les 30% restant aient été dilués dans une multitude de démarches éligibles alors que les SIQO déjà existants permettent de garantir une qualité des produits à même de donner confiance au consommateur. Elle soulève également la question de l'absence de contrôle en ce qui concerne l'application de la loi et invite à porter une attention particulière au contenu du prochain décret.

Cependant, la FNAB estime que l'inscription de cet objectif reste un signal fort pour la structuration des filières territorialisées. Les producteurs bio sont d'ailleurs déjà organisés pour approvisionner la restauration collective via les plateformes du réseau MBIM (Mangeons Bio Ici et Maintenant). Toutefois, pour être réalisé, cet objectif nécessite d'être adossé à un accompagnement des collectivités pour aider à la réintroduction de produits frais, bio, locaux et de saison.



Feuille de route et Projet de loi téléchargeables ici :

<http://agriculture.gouv.fr/egalim-lassemblee-nationale-vote-le-projet-de-loi-agriculture-et-alimentation>



zoom sur un territoire

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE

Le Projet Alimentaire Territorial de Limoges Métropole : ceinture Maraîchère – un projet ambitieux pour la production légumière bio

La population de la Haute-Vienne est principalement basée dans la métropole de Limoges. Au sein de ces 20 communes, le nombre de producteurs est faible et la demande de produits locaux de qualité ne cesse de croître. Limoges Métropole a décidé de lancer un premier projet de développement du maraîchage bio sur le territoire, et travaillera peut être par la suite sur le développement d'autres productions.

L'origine du projet date de 2012. A cette époque, on a constaté que les maraîchers présents sur l'agglomération de Limoges Métropole étaient de moins en moins nombreux et que ceux qui s'installaient ne restaient pas longtemps, par manque de résultat économique, difficultés techniques ou changement de projet professionnel.

La mise en oeuvre de l'Agenda 21 a été l'occasion pour les élus de prévoir la création d'une ceinture maraîchère. En 2015, la signature d'un Contrat d'Objectif Territorial Energie Climat avec l'ADEME a permis le recrutement d'une chargée de mission dédiée au projet.

Le processus a commencé avec des diagnostics dans les cantines pour voir quelle était la demande. La technicienne est allée à

la rencontre des différents acteurs du territoire. Le projet s'est orienté sur le maraîchage et sur la restauration hors domicile mais il ne se limite pas à cela.

Focus financier : Plusieurs financements ont déjà été acquis pour la mise en oeuvre du projet. L'ADEME finance une partie du poste de la chargée de mission dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial Energie Climat. La labellisation Territoire à Energie Positive à Croissance Verte de Limoges Métropole lui a permis de flécher 100 000 € de subventions sur l'achat du foncier destiné à l'accueil de l'espace test. De nombreux autres partenaires financiers sont mobilisés (DRAAF) ou en cours de mobilisation (Région Nouvelle-Aquitaine, Caisse des Dépôts et Consignation...) sur les différents axes du projet.

Le projet a été construit pour accompagner le processus depuis l'installation des producteurs jusqu'au développement de la consommation.

L'objectif prioritaire est de trouver des porteurs de projets en maraîchage biologique, de les faire venir sur le territoire, de les aider à s'installer et de pérenniser leur installation en les incitant à fournir la restauration collective, notamment les restaurants scolaires.

Carte d'identité



TERRITOIRE

Limoges métropole : entité existante depuis Novembre 2002 • Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe 20 communes et rassemble 208.705 habitants, soit près de la moitié de la population de la Haute-Vienne. Cela en fait le 3^{ème} pôle urbain du Grand Sud-Ouest • Territoire qui s'étend sur plus de 500 km²

Les communes membres : Aureil, Boisseuil, Couzeix, Isle, Chaptelat, Rilhac Rancon, Limoges, Panazol, Feytiat, Saint-Just-le-Martel, Le Palais-sur-Vienne, Bonnac-la-Côte, Condat-sur-Vienne, Eyjeaux, Le Vigen, Solignac, Peyrilliac, Saint-Gence, Verneuil sur Vienne, Veyrac.



POPULATION

L'aire urbaine de Limoges = 2309 km² sur 96 communes avec plus du tiers de la population du Limousin, soit 281 180 habitants • La progression annuelle de sa population a doublé ces dernières années et son dynamisme démographique croissant constitue un atout pour le développement.



MISSIONS

La mission générale est de mener à bien de grands projets structurants, de développer l'offre de services et des équipements à vocation économique, et de gérer les grands services nécessaires à la population tout en maintenant la qualité de l'environnement, atout majeur de la région.



Le projet est divisé en trois axes : le soutien à la professionnalisation, le soutien à l'installation et la structuration de la filière. Les chefs de file de ce projet au sein de l'agglomération sont le vice Président Mr Delhoume et la conseillère communautaire Mme Robert-Kerbrat.

L'ensemble des actions de l'axe 1 et 2 seront conduites en Agriculture Biologique. Agrobio87 s'est mobilisé en faveur de cette orientation politique. L'association des producteurs bio de la Haute-Vienne intégrera courant de 2018 l'équipe des partenaires du projet.

AXE 1 : SOUTENIR LA PROFESSIONNALISATION CRÉATION D'UN PÔLE D'ACTIVITÉ MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE

L'objectif principal de cet axe est la création d'une couveuse d'activités. Limoges Métropole souhaite mettre à disposition du foncier, des parcelles avec des serres, du bâti, du matériel de culture et inviter des porteurs de projets à venir travailler sur place pour « tester » leur activité professionnelle avec un minimum d'investissements, à prendre le temps de « se faire la main » et de mettre en place les débouchés de commercialisation avant d'investir dans une installation pérenne.

La couveuse est gérée par plusieurs acteurs : l'association « Paysans dès demain » accueille les candidats porteurs de projets et gère le réseau des tuteurs (professionnels qui s'investissent dans l'accompagnement des porteurs de projets). La Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne, travaille sur l'encadrement technique. L'association BGE gèrera le portage administratif des « couvés » qui seront en contrat CAPE (c'est à dire qu'ils auront le numéro Siret de la structure porteuse pour commercialiser).

En contrepartie de ce « coup de pouce » à l'installation, l'Agglomération de Limoges demandera aux « couvés » de commercialiser au moins 20 % de leur Chiffre d'Affaires en restauration collective. Un accompagnement sera proposé pour leur faciliter le travail avec ce débouché spécifique.

A ce jour, il n'y a pas de foncier en stock pour des installations pérennes mais l'agglomération a investi dans un terrain de 15ha sur la commune de Verneuil-sur-Vienne, dont 9ha cultivables pour accueillir la couveuse et 1 ha pour accueillir une association d'habitants des quartiers prioritaires de Limoges qui souhaitent créer un jardin coopératif.

L'objectif de la couveuse est d'accueillir simultanément 3 porteurs de projets avec chacun 3 hectares ; mais dans un premier temps, en 2019, la couveuse accueillera entre 1 et 3 porteurs de projets avec chacun 1 hectare, le temps de sécuriser l'approvisionnement en eau des cultures et d'investir progressivement dans le matériel.

Les candidatures seront appelées au début de l'été 2018, pour démarrer le processus d'ici la fin de l'année.

En parallèle, un module dans la formation BPREA maraîchage des Vaseix invite les étudiants à rencontrer les acheteurs de légumes en demi-gros afin qu'ils se rendent compte de la potentialité de ce débouché (visite d'un magasin de producteurs, d'une Biocoop, d'une cuisine de restaurant scolaire et d'un restaurateur privé).

Autres actions

DÉCOUVERTE DE L'AGRICULTURE POUR LES SCOLAIRES

Depuis de 2012 Limoges Métropole a un contrat avec Interbio pour mettre en lien les élèves de l'agglomération et les fermes pédagogiques du département. Différentes formules sont possibles : soit le/la fermier-e vient dans la classe pour présenter son activité et sa ferme, soit les établissements scolaires organisent une visite de ferme. Ce dispositif est accessible à tous les élèves de l'agglomération (maternelles primaires et collèges) avec un budget global annuel d'aides de 3 600 € HT. Chaque école peut prétendre à 120 € d'aides par demi-journée pour payer l'animation et elle garde à sa charge le coût du transport. Ce dispositif est très suivi et le budget est, cette année encore, insuffisant pour répondre à toutes les demandes.

APPROVISIONNEMENT DES CANTINES EN LÉGUMES BIOLOGIQUES

Depuis 2015, la ville de Limoges a lancé un appel d'offres pour quelques fruits/légumes et produits laitiers (tomates / légumes et produits laitiers (tomates / pommes / pommes de terre / yaourts) qui a été remporté par l'association Manger Bio Restauration, association de producteurs du Limousin qui a une logistique en place depuis 2007 pour fournir des produits bio et locaux sur le territoire limousin. Cet appel d'offres permet d'alimenter ponctuellement (1 fois par mois environ) les 18 écoles primaires de la ville de Limoges, ce qui représente 9800 couverts. Ce marché correspond à un budget annuel d'environ 40 000 €.

UNE FORMATION POUR S'INSTALLER EN MARAÎCHAGE BIO

Clin d'œil au lycée des Vaseix, qui est le lycée agricole de la com d'agglomération qui forme chaque année une promotion de BPREA Maraîchage, très convoité par des porteurs de projets en Agriculture Biologique.



AXE 2 : SOUTIEN À L'INSTALLATION SUR LE TERRITOIRE

Cet axe a pour objectif principal de créer une veille foncière active. L'idée est d'ouvrir tous les canaux possibles pour faire circuler l'information et trouver des parcelles qui peuvent correspondre à une installation en maraîchage ou autre « petite production ».

Pour cela, un référent un élu ou un technicien nommé par commune va faire remonter à l'agglomération toutes les potentialités de son territoire en termes de foncier.

En parallèle l'association Terre de Liens Limousin, va former les citoyens pour que tous les volontaires puissent participer à cette recherche. Elle va également sensibiliser les élus à cette question du foncier, avec entre autres les questions de révision du PLU.

Ensuite, la Chambre d'agriculture 87 va travailler un peu plus précisément sur le foncier dans les enquêtes transmissions qu'elle établit auprès des cédants. Elle va également travailler avec les agriculteurs « actifs » pour identifier les professionnels susceptibles d'être intéressés pour ajouter un atelier maraîchage sur leur ferme.

Un travail est en cours pour réfléchir au stockage des futures parcelles entre la vente et l'arrivée des porteurs de projets. L'agglomération travaille sur cette question avec Terre de Liens et la SAFER.



AXE 3 : STRUCTURATION DE LA FILIÈRE

Cet axe est vraiment ouvert à toutes les productions maraîchères locales (soit département 87 et départements limitrophes) et les actions sont déclinées par type de débouchés (...). Après avoir rencontré les élus, la technicienne a rencontré tous les restaurants scolaires communaux. La plupart sont motivés par le projet même si certains s'inquiètent des problèmes de logistique, de livraison, de propreté des légumes...

Accompagner les gestionnaires de restaurants collectifs

Pour les restaurants collectifs (principalement scolaires), Interbio NA propose une formation sur les marchés publics, une formation pour « introduire des produits bio et locaux tout en maîtrisant son budget » ainsi qu'une formation sur le gaspillage alimentaire ».

Les communes volontaires motivées pour avoir des produits bio et locaux dans leur cantine signent une charte avec Limoges Métropole et ont un plan d'actions à mener au cours des prochaines années.

Développer la consommation bio à la maison

Pour la restauration à domicile, une grande enquête publique a été menée en 2017 pour savoir quels étaient les freins à la consommation de produits bio et locaux. Le principal frein est un problème de communication, les produits seraient « difficiles à localiser ». L'Agglomération de Limoges travaille donc à la création d'une application qui serait disponible sur

le site internet de l'Agglo et qui localiserait les magasins de producteurs, les marchés, les associations de consommateurs, les magasins bio...

Une question se pose aussi auprès des habitants sur l'intérêt réel de consommer ce genre de produits... Une campagne de communication est donc envisagée.

Travailler des produits frais, bio et locaux en restauration commerciale

Pour les restaurants privés, un travail est prévu avec la CCI pour renforcer le réseau des « restaurants inévitables » (« Les Inévitables » est une opération qui s'appuie sur la volonté des restaurateurs du 87 de s'engager à cuisiner et à présenter un certain nombre de produits locaux par jour et à l'année).

Développer les achats de produits frais, bio et locaux en grandes surfaces

Les commerçants de proximité (GMS) ont également été sollicités en tant qu'acteurs du territoire pour aider au développement de la consommation bio et locale au sein de Limoges Métropole.

Voilà un aperçu de ce que met en place l'agglomération de Limoges pour développer la production légumière bio et locale sur son territoire...C'est le début d'une belle aventure qui pourrait se prolonger avec les autres produits du territoire, et notamment les produits animaux qui sont l'emblème du territoire. Les élus peuvent en effet encourager la transition alimentaire de leur territoire et l'évolution des pratiques agricoles en faisant bouger des lignes en réponse aux enjeux du territoire.
Affaire à suivre !

en savoir +



ALICE LEROY
CONSEILLÈRE TERRITOIRES
a.leroy87@bionouvelleaquitaine.com



• FRAB NOUVELLE-AQUITAINE •

05 56 81 37 70

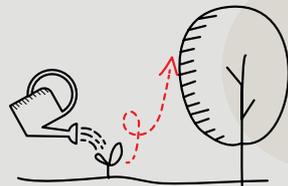
info@bionouvelleaquitaine.com

un réseau de spécialistes

pour vous accompagner dans votre projet

1 Construire un projet global et ambitieux

rassembler les acteurs autour du projet, des consommateurs aux producteurs en passant par les élus et les techniciens des services concernés, le projet doit être le fruit d'une volonté claire et partagée.



2 Agir sur le développement de la production

activer une économie locale, durable, abondante et variée, pour sécuriser les filières et garantir l'accès aux ressources vitales.

3 Agir sur la demande

comprendre les attentes des consommateurs et des usagers, généraliser les aliments biologiques en restauration collective, former les personnels et les convives, multiplier les sources d'approvisionnement.



4 Avancer progressivement

fixer des priorités, des étapes, inscrire le projet dans le temps pour accompagner les changements, lever des aprioris et permettre de nouvelles avancées.

5 Maîtriser les coûts

consacrer des moyens humains et financiers pour accompagner des projets vers l'autonomie, pour réaliser des économies, pour anticiper l'évolution des réglementations.



6 Communiquer sur le projet

mettre en valeur sa cohérence, sa plus-value sociale, économique et environnementale, ses impacts à moyen et long termes.

Août 2018

Territoire BioLogique

est édité par la Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique Nouvelle-Aquitaine

347 avenue Thiers - 33100 Bordeaux

N° SIRET 531 163 939 00014

www.bio-nouvelle-aquitaine.com

Tél. : 05 56 81 37 70 - info@bionouvelleaquitaine.com

Directeur de la publication : Sylvie Dulong

Ont contribué à ce numéro :

Textes : Marie Buard, Alice Leroy, Lucile Guipouy, Louise Fabre, Léa Cubaynes, Noémie Seguin, José Ramanantsoa, Cécile Gravier, Laurent Chupin

Illustrations / Photos : FRAB Nouvelle-Aquitaine, FNAB, Jozelon P. Melle

Conception graphique : Maéva Debordes - Mise en page : Charlène Baraton

SOUTIEN FINANCIER

